VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 11 MARS 1936 — NUMERO 44

Adressez toute correspondance "LA LIBERTÉ" — ABONNEMENTS: Canada .... [illegible]; Etats-Unis .... $2.[illegible]; Europe $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, Ltd.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Les troupes allemandes ont franchi le Rhin depuis samedi midi

VIOLATION DU PACTE DE LOCARNO

Hitler considère que le pacte d'assistance mutuelle franco-russe libère l'Allemagne de ses engagements — Offre de collaboration avec les puissances européennes — Un plébiscite national allemand le 29 mars.

BERLIN — L'Allemagne a envoyé des troupes dans la zone démilitarisée du Rhin samedi et a rejeté par là les dernières clauses [illegible] du traité de Versailles tant détesté.

Le Fuehrer a dénoncé cette clause du traité comme il avait dénoncé [illegible] l'armée et la marine de l'Allemagne et [illegible] ses forces aériennes.

Le traité franco-russe

Le Fuehrer justifie sa violation des traités par la violation présumée dont se serait rendue coupable la France en concluant le pacte d'assistance mutuelle franco-russe, récemment ratifié par les Chambres. Il voit dans ce pacte des conséquences [illegible] pour l'Europe, avec le danger du "chaos" bolchéviste.

Dans son discours au Reichstag, Hitler a annoncé:

1—que l'Allemagne avait l'intention de réoccuper militairement la Rhénanie et d'y envoyer des forces "symboliques" — quelques bataillons seulement — à midi juste à l'heure de l'ouverture de l'assemblée du Reichstag;

2e—que l'Allemagne est prête à rentrer dans le cadre de la Société des Nations, à des conditions satisfaisantes d'égalité avec les autres nations;

3e—que l'Allemagne est prête à conclure un pacte de non-agression d'une durée de 25 ans avec la France et la Belgique dont les frontières étaient protégées par le traité de Locarno;

4e—que l'Allemagne est prête à négocier un pacte de non-agression ou des traités avec tous ses voisins de l'est et de l'ouest, y compris la Lithuanie;

5e—que l'Allemagne est prête à établir, de concert avec la France et la Belgique, des zones démilitarisées aussi étendues que le désireraient ces deux pays;

6e—que l'Allemagne demande la négociation d'un traité relatif aux forces aériennes de l'ouest de l'Europe, traité depuis longtemps désiré et en vertu duquel les principales puissances s'engageraient à [illegible] contre tout agresseur.

Notification officielle

Hitler convoqua tout d'abord les ambassadeurs d'Angleterre, de France et d'Italie, ainsi que le ministre de Belgique, envoyés des nations signataires du traité de Locarno, à sa chancellerie pour leur remettre un mémoire sur son attitude et pour leur expliquer son discours.

Les envoyés des autres nations se rendirent au bureau des affaires étrangères où on leur remit des copies du mémoire mentionné plus haut.

Hitler se rendit ensuite à l'assemblée du Reichstag, en passant entre les lignes des gardes des troupes de choc fascistes, ses garde-corps de choix. Derrière ces gardes se tenaient les lignes des jeunes filles fascistes en uniforme.

A ce moment les troupes allemandes [illegible] lentement [illegible] imaginaire, située à 31 milles du Rhin, qui marquait le point au-delà duquel, d'après le traité de Versailles, aucun soldat allemand armé ne devait se rendre.

Hitler parla alors avec éloquence, sa voix résonnant dans l'enceinte du Reichstag, tantôt forte, tantôt plus [illegible], pendant 70 minutes. Il passa en revue la situation de l'Europe depuis la guerre mondiale. A la fin de son discours il lut le mémoire dont des copies avaient été remises quelques minutes auparavant aux envoyés des nations étrangères.

Elections le 29 mars

Le chancelier Adolf Hitler a dissous le Reichstag et ordonné de nouvelles élections, afin que le peuple allemand puisse exprimer son opinion sur sa politique étrangère.

La dissolution du Reichstag sera effective le 28 mars, et les nouvelles élections auront lieu le lendemain.

PROMESSES DE NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX

Mussolini et le négus consentiraient à des pourparlers — Les conditions de l'Italie.

ROME — D'après une information d'excellente source, l'Italie accepterait, sous certaines conditions, la demande que la Société des nations lui a adressée, pour rétablir la paix en Afrique. Il paraît que la plus importante de ces conditions consisterait à exiger que l'on considère comme appartenant à l'Italie les territoires conquis en Ethiopie et que, par suite, ces territoires ne soient pas l'objet de négociations.

ADDIS-ABEBA — L'empereur Hailé Sélassié annonce qu'il approuve sans réserve l'appel que le comité de conciliation de la Société des nations a fait à l'Ethiopie et à l'Italie pour obtenir la cessation des hostilités en vue de permettre l'ouverture de négociations de paix dans le cadre de la Société.

PARIS — On tient de bonne source que le ministre des affaires étrangères de la France, M. Pierre-Etienne Flandin, a demandé à M. Mussolini d'agréer sans tarder l'invitation à rétablir la paix que la Société des nations a adressée à l'Italie, ainsi qu'à l'Ethiopie.

Par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Rome, le ministre a fait remarquer à M. Mussolini que la France ne pourrait plus, sans risquer de compromettre sa situation européenne, intervenir encore en faveur de l'Italie à Genève.

OTTAWA — En raison du manque de travail, le Sénat du Canada s'est ajourné au 23 mars.

Parlement Fédéral

LE TRAITÉ AVEC LES ETATS-UNIS

Un long débat dont le résultat n'est guère douteux — M. King confirme le paiement d'une indemnité aux producteurs de blé de 1930.

OTTAWA — La discussion [illegible] de la semaine a roulé principalement sur le nouveau traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. [illegible] le discours de M. King [illegible] trois heures, le discours de M. Bennett deux heures. Il est venu s'y ajouter une nouvelle série de discours du genre plutôt académique. [illegible] M. J.-A. Turgeon, qui faisait ses débuts. [illegible]

Les sept députés de la C.C.F. se sont rangés avec le gouvernement pour appuyer la ratification du traité. [illegible] l'indemnité aux producteurs de blé.

Le gouvernement se propose de [illegible] aux Communes d'ici une dizaine de jours un bill relatif au paiement d'une indemnité aux producteurs de blé des provinces de l'Ouest qui ont vendu leurs récoltes de 1930 par l'entremise des différentes coopératives de vente (pools) et à moins que le prix minimum [illegible] fixé par l'administration Bennett, c'est-à-dire 60 cents.

Le premier ministre, M. Mackenzie King, a fait cette déclaration en réponse à une interpellation de M. Bennett.

L'asphyxie au lieu de la pendaison

Le Dr John Knox Blair (Wellington-Nord) voudrait substituer l'asphyxie à la pendaison pour les condamnés à mort.

Ce sont les pendaisons récentes qui ont induit le Dr Blair à proposer cette réforme. La pendaison telle qu'elle se pratique, dit-il, est un reste de barbarie. L'exécution capitale ne devrait pas être déterminée par des avocats mais par des médecins.

La Russie se range du côté de la France

PARIS — L'Union soviétique s'est engagée formellement du côté de la France pour demander l'évacuation de la Rhénanie par l'Allemagne aussitôt que le Conseil de la Ligue des Nations aura statué que le Reich a violé le traité de Locarno.

L'ambassadeur Vladimir Potemkin en a donné l'assurance formelle au ministre des affaires étrangères, Pierre-Etienne Flandin, lundi matin, dans une conférence au Quai d'Orsay.

L'ITALIE EST AVEC LA FRANCE

Elle lui donnera son appui entier si la Ligue veut bien adoucir les sanctions contre elle.

PARIS — Des personnes informées déclarent que l'ambassadeur italien à Paris a assuré le gouvernement français que l'Italie était prête à assumer ses pleines obligations comme signataire du traité de Locarno, pourvu que la Ligue des Nations adopte une attitude raisonnable dans la guerre éthiopienne.

Il s'agirait de renoncer à de nouvelles sanctions contre l'Italie et à adoucir les sanctions existantes.

On dit dans des cercles informés que le gouvernement français a consenti à demander à la Ligue de recommander sa condamnation de l'Italie dans l'espoir de lever les sanctions, pour que Mussolini puisse donner à la France son appui entier contre l'Allemagne.

Double coup de mort

ROME — De hauts personnages fascistes disent que les sanctions ont reçu un double coup de mort du fait de la réponse affirmative à l'appel de Genève en faveur de la paix et de la violation du traité de Locarno par Hitler. Ils croient que ces deux actes porteront la France à demander non seulement l'abandon du projet d'embargo sur le pétrole, mais aussi la levée graduelle de toutes les sanctions.

L'ANGLETERRE FERA HONNEUR À SA SIGNATURE

Eden déclare qu'elle se portera au secours de la France ou de la Belgique attaqués par Hitler.

LONDRES — Devant une Chambre des Communes bondée et vivement intéressée, lundi, Antony Eden, secrétaire des affaires étrangères, a dit virtuellement à Hitler que s'il se rendait coupable d'un seul acte d'agression contre la France et la Belgique, l'Angleterre viendrait au secours du pays attaqué.

Pas de malentendu

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, a-t-il déclaré, sur la position de la Grande-Bretagne comme signataire du traité de Locarno, le gouvernement croit nécessaire de dire que toute attaque contre la France ou la Belgique sera considérée comme une violation de l'article 2 du traité de Locarno et que le gouvernement, en dépit de la répudiation du traité par l'Allemagne, se considérera tenu en honneur de secourir la nation attaquée.

La Chambre a applaudi vigoureusement. Elle a également manifesté son approbation lorsque le ministre a censuré sévèrement l'Allemagne pour avoir violé son honneur international et a ajouté que son acte avait ébranlé profondément la confiance dans les engagements que son gouvernement pourrait prendre à l'avenir.

Cependant M. Eden s'est montré disposé à considérer les propositions de Hitler pour un nouvel accord de paix.

PARIS — A la nouvelle de l'entrée des troupes allemandes en Rhénanie, les dépositaires dans les villes-frontière se sont précipités aux banques d'épargne pour retirer leur argent. Il s'est retiré plus de cinq millions de francs à Strasbourg et plus de trois millions à Metz.

Chambre Provinciale.

AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

Il n'en sera pas question à cette session — Le chômage de la jeunesse et la formation technique — Ecoles rurales routinières.

M. Major, procureur général, de retour d'Ottawa où il a assisté à la réunion du comité provincial-fédéral chargé d'étudier les amendements à la constitution, annonce que la Chambre n'aura pas à légiférer, à cette session, sur les amendements constitutionnels. Le travail avance lentement. On a réparti les classes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord en quatre catégories: 1e celles qui n'affectent que le Dominion; 2e celles qui n'affectent qu'une ou deux provinces; 3e celles qui requièrent, pour être amendées, l'approbation des deux tiers des provinces, du Dominion et de 55 p.c. de l'électorat; 4e celles qui affectent les minorités et ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement unanime.

La Chambre doit disposer d'un projet de loi qui rencontre beaucoup d'opposition de la part de la profession médicale. Il s'agit de la légalisation de l'exercice de la chiropractique dans la province. Le bill, qui ressemble à la loi médicale, tend à organiser les chiropracticiens en association pour contrôler l'exercice de la profession et légaliser la fixation d'honoraires.

Le ministère de la santé et du bien-être public étudie un projet de services médicaux et d'hospitalisation semblable à celui qui va être présenté à la Chambre de la Colombie-Britannique.

Formation technique

On a procédé, durant la semaine, à l'adoption des crédits affectés aux différents ministères. M. Hoey, ministre de l'instruction publique, au cours de la discussion, a proposé l'établissement d'un institut des arts industriels à Winnipeg, pour le bénéfice des milliers de jeunes gens oisifs de la ville. On utiliserait pour cette fin le fonds de $300,000 qui revient au Manitoba en vertu de la loi fédérale de l'instruction technique.

Le ministre se montre très inquiet au sujet de l'avenir de la jeunesse à Winnipeg. Il a été très impressionné par l'assistance des jeunes chômeurs aux classes spéciales organisées pour eux aux écoles St. John's et Kelvin. On escomptait quelques centaines d'élèves et il s'en est présenté des milliers. Mais ce n'est là qu'un palliatif et il faudrait trouver de l'emploi pour ces jeunes.

Les écoles rurales

Une motion de William Ivens (Winnipeg) recommandant au bureau des aviseurs du département de l'instruction publique de nommer un comité spécial pour étudier l'opportunité d'un cours d'études plus pratique et le besoin d'une initiation aux arts industriels pour toute la jeunesse écolière de la province, a fourni à M. Hoey l'occasion de se prononcer sur une tendance fâcheuse du Manitoba rural. On ne semble pas s'y rendre compte, a-t-il dit, du besoin de changement dans notre système d'enseignement. L'époque arrive, cependant où les enfants de la campagne, comme ceux des villes devront apporter plus d'attention à la formation technique et professionnelle. Il y a quelques années, on a institué dans les high schools des cours facultatifs qui n'ont pas eu le succès désiré parce qu'ils conduisaient à des certificats un peu différents. Le grand obstacle, dit le ministre, est l'impossibilité de convaincre certains parents que leur fils ne peut pas être journaliste, avocat ou médecin s'ils en ont ainsi décidé.

Pénurie d'instituteurs

M. Hoey prévoit que bientôt la province pourrait bien manquer d'instituteurs qualifiés. Il n'y a pas longtemps, on en comptait plus de 500 sans emploi, mais aujourd'hui les écoles normales sont si peu fréquentées qu'une disette est inévitable d'ici peu. Les appointements de misère payés depuis la dépression y sont évidemment pour quelque chose.

Toutes les écoles de la province ont été tenues ouvertes et 483 seulement ont fonctionné pendant moins de 200 jours. Les écoles de la zone éprouvée par la sécheresse sont comprises dans les 483. Le gouvernement y soutient à lui seul ces écoles.

Production minière

M. McDiarmid, ministre des mines et des ressources naturelles, passant en revue les activités de son département, déclare que la production des mines et de l'énergie hydro-électrique ont beaucoup progressé et que l'industrie forestière a doublé en 1935. Le ministère accuse un surplus des revenus sur les dépenses et il y a lieu de se montrer optimiste au sujet du développement des ressources naturelles de la province: mines, terres, forêts, lacs, rivières et fourrures.

La Belgique joint sa protestation à celle de la France

GENEVE — La Belgique s'est jointe à la France et a fait appel au Conseil de la Ligue des Nations contre l'Allemagne, pour sa violation du traité de Locarno par l'occupation militaire de la Rhénanie.

Les représentants de la Ligue disent que l'appel de la Belgique, reçu lundi, est similaire à celui de la France arrivé la veille. Il demande une séance du Conseil le plus tôt possible.

DOUGLAS ROMPT AVEC ABERHART

Il se plaint d'avoir été supplanté comme conseiller financier par M. Magor, de Montréal.

EDMONTON — Le major C.-H. Douglas, fondateur de la doctrine du Crédit social, vient de rompre avec le gouvernement de l'Alberta, le seul gouvernement du monde qui ait accepté sa doctrine et qui en ait fait son programme politique. Le major a donné avis au premier ministre Aberhart qu'il désirait mettre fin au contrat qui le lie au gouvernement albertain à titre de conseiller financier. Le cabinet albertain a examiné la situation au cours d'une séance qui a duré deux heures et le premier ministre Aberhart a déclaré que son gouvernement remplirait ses engagements et établirait le dividende social.

Supplanté

Dans une déclaration fait à Londres, le major Douglas s'est plaint d'avoir été supplanté comme conseiller financier auprès du gouvernement albertain par M. R.-J. Magor, de Montréal. Le père du crédit social et son disciple canadien, le premier ministre Aberhart, ne sont pas d'accord sur tous les points de la doctrine. Il s'est produit un autre différent entre le major et le gouvernement albertain ces jours derniers lorsque le trésorier provincial, M. Cockroft, a déclaré à l'Assemblée que la province avait versé $6,119.67 au major Douglas pour ses services; l'économiste anglais nie l'exactitude de ces chiffres.

Dernier appel

Le premier ministre Aberhart a fait savoir qu'il a adressé un message au major C.-H. Douglas, pour l'aviser que les députés du Crédit social en Alberta sont unanimes à lui demander de se rendre à Edmonton vers le 30 mars pour remplir les obligations de son contrat comme conseiller financier. M. Aberhart a déclaré qu'il préférerait que le major Douglas retire sa démission parce qu'il lui appartient de démontrer au monde la valeur de sa théorie et parce que son abstention pourrait faire perdre confiance aux gens. Il a cependant ajouté que s'il ne pouvait pas trouver d'expert, il se chargerait lui-même de la besogne.

Une route qui relierait l'Alberta et la Sibérie

CALGARY — Des intérêts américains songent à construire une route d'Edmonton à Aklavik, dans les territoires du Nord-Ouest, à 1,000 milles d'ici, et de là à l'Alaska et à l'Asie. Le projet coûterait $500,000,000. Il aurait l'appui de capitaux de New-York et de Los Angeles. Pour compléter la route, on creuserait un tunnel entre l'extrémité de l'Alaska et la Sibérie. Le coût de construction serait remboursé peu à peu par des droits de péages. Le premier tronçon de la route aurait 175 milles de longueur, allant de Fort McMurray, à 200 milles au nord d'Edmonton, à Athabaska.

LONDRES — Tout indique que le colonel Charles Lindbergh, sa femme et son fils, vont passer l'été en Angleterre.

LA FRANCE FAIT APPEL A LA LIGUE

La Belgique en fait autant — Le Conseil de la Ligue délibère — La France prend ses mesures pour protéger la frontière — M. Albert Sarraut dénonce la mauvaise foi allemande et recommande le calme.

PARIS — Le premier ministre Albert Sarraut a commencé à organiser la résistance française à la dénonciation unilatérale du traité de Locarno par l'Allemagne dès samedi midi, tandis que le fuehrer Adolf Hitler parlait encore au Reichstag.

Le bureau du ministère des affaires étrangères s'est immédiatement mis en contact avec le ministère des affaires étrangères de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, signataires du traité de Locarno. Les chefs du gouvernement se sont assemblés, pendant que retentissait à la radio la voix du chancelier d'Allemagne.

Sur la frontière allemande

Comme mesure de précaution, les troupes et les forces aériennes de la région de l'Est ont reçu l'ordre de se porter sur les frontières allemandes. La marine a aussi reçu instruction de se tenir prête.

Le conseil des ministres, sous la présidence de M. Albert Lebrun, a étudié tous les aspects de la question, depuis une censure de la Ligue des Nations jusqu'à des mesures militaires. Il a ensuite publié le communiqué suivant:

"Le cabinet a étudié le memorandum allemand. Il l'a jugé inacceptable. Il a approuvé une décision déjà prise de présenter le cas au Conseil de la Ligue des Nations, conformément au traité de Locarno.

"Cette consultation aura lieu mardi.

"Le général Louis-Félix Maurin, ministre de la guerre, a fait rapport que des mesures de sécurité avaient été prises dès le premier moment et que le gouvernement avait ordonné des mouvements des troupes.

"Il a été autorisé, ainsi que les ministres de l'air et de la marine, à préparer les mesures complémentaires que pourraient exiger les circonstances."

L'Est sur le pied de guerre

Toutes les permissions dans l'armée ont été suspendues et des mesures ont été prises pour l'occupation militaire de tous les travaux de fortification sur la frontière nord-est. Cependant la prochaine classe de conscrits n'a pas été appelée sous les drapeaux. Les mouvements de troupes pour le moment ne mettent que le front de l'est sur un pied de guerre.

La France n'a pas l'intention d'agir seule pour imposer des sanctions à l'Allemagne.

La presse est unanime à affirmer que le gouvernement doit s'en tenir fermement à la punition prévue par la Ligue, mais elle recommande le sang-froid.

Sarraut parle aux Français

Dimanche soir, le premier ministre Albert Sarraut a parlé aux Français par radio. Il leur a demandé de rester calmes, loyaux et modérés devant la crise provoquée par la remilitarisation de la Rhénanie. Il a accusé le Reich d'avoir délibérément violé ses obligations internationales.

Nous n'examinerons pas, a-t-il dit, les nouveaux engagements qu'il propose pour deux raisons: Premièrement, à cause du double exemple en un an par lequel l'Allemagne a répudié deux de ses obligations de traité, ce qui n'est pas de nature à nous donner confiance dans ses nouveaux engagements. Deuxièmement, parce que, dédaigneux de la loi même, le gouvernement allemand a envoyé d'importantes forces dans la zone démilitarisée sans aucune indication antérieure de son intention de briser ses engagements solennels.

"Un seul fait demeure: les soldats allemands installés sur les bords du Rhin excluent pour le moment toute négociation.

"Nous ne sommes pas disposés à laisser Strasbourg exposé au feu des canons allemands."

Evacuer la Rhénanie d'abord

PARIS — D'après une source généralement bien informée, la France serait disposée à négocier une entente avec l'Allemagne à condition que le Reich retire d'abord ses troupes de la Rhénanie. De plus, les entretiens devraient se tenir dans le cadre de la Ligue et tout accord conclu entre la France et l'Allemagne devrait être garanti par les puissances de la Ligue.

A la Chambre

Dans les couloirs de la Chambre, l'opinion des députés est que le cabinet devrait être réorganisé de façon à constituer "un gouvernement fort" et que les élections fixées à la fin d'avril devraient être retardées. Beaucoup de parlementaires disent qu'il sera impossible d'aller devant les électeurs avec une situation internationale aussi sombre.

Les élections générales du 26 avril en France

PARIS — M. Léon Barety, président de la Commission du suffrage universel de la Chambre, a annoncé, que les élections générales auront lieu en France, le 26 avril.

PARIS — Le gouvernement français a imposé la censure sur la transmission des nouvelles d'ordre militaire.

CONCOURS LITTÉRAIRE POUR LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

Il est organisé par le Comité Catholique des Amitiés françaises, de Paris, en union avec le Comité de l'Alliance française d'Halifax.

Le Comité Catholique des Amitiés françaises invite les Collèges et les Ecoles du Canada et des Etats-Unis à prendre part à un concours littéraire.

Ce concours est organisé en union et collaboration avec le Comité de l'Alliance française d'Halifax.

Le nombre des concurrents, pour chaque institution, est limité à trois. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'en faveur de candidats qui auraient à présenter des travaux particulièrement intéressants.

Tout concurrent a le droit de choisir entre les quatre genres de composition qui suivent:

1e Narration,
2e Portrait,
3e Etude géographique et historique,
4e Essai littéraire.

La narration peut être faite sous forme de lettre.

Pour l'étude géographique et historique, les candidats sont priés:

1e De ne pas choisir un sujet trop vaste; 2e de s'attacher aux détails qui caractérisent vraiment le pays; 3e de faire des recherches personnelles sur l'histoire, les traditions, les légendes et usages.

L'essai littéraire ne devra porter que sur des ouvrages réellement lus et étudiés par le candidat. Toutes recherches personnelles sur les sources des oeuvres ou sur la vie de l'auteur seront hautement appréciées.

Les compositions pourront être accompagnées de cartes, dessins et photographies documentaires.

Quel que soit le sujet choisi, tout candidat qui, pour le traiter, se servira de documents imprimés est prié de vouloir bien en donner la liste sur une feuille à part.

Les compositions doivent être l'oeuvre des candidats eux-mêmes. Le professeur ou l'instituteur pourra guider l'élève dans le choix du sujet et lui indiquer les livres à consulter, anisi que la manière de trouver des idées. Il pourra lui signaler les parties faibles de sa composition et les expressions fautives. Mais, sous aucun prétexte, il ne devra se substituer à l'élève, soit pour la rédaction, soit pour la correction.

Chaque candidat est prié de vouloir bien écrire sa composition de sa propre main. On se servira de préférence d'un papier de format moyen (onze pouces sur huit environ) et on aura soin de laisser le verso de chaque feuille en blanc.

Chaque composition devra porter avec le nom de l'auteur et son prénom usuel écrit en toute lettres, l'indication de son âge et de la classe dans laquelle il étudie.

Les compositions devront être envoyées, avant le 1er mai 1936, à M. René Gautheron, professeur de littérature française à l'Université Dalhousie, Président de l'Alliance française d'Halifax, Canada.

EN RUSSIE, ON MODIFIE LA LOI SUR LE DIVORCE

Le divorce par consentement mutuel subsiste, mais on supprime le divorce par demande unilatérale.

MOSCOU — La Russie soviétique, qui est en train de devenir un des pays les plus nationalistes et les plus militaires qui soient, s'est aperçue qu'un pouvoir fort ne pouvait s'appuyer que sur un peuple fort et que certaines lois promulguées au lendemain de la révolution portaient en elles des germes mortels. Elle s'est aperçue notamment qu'une nation ne résistait pas à la désagrégation de l'institution familiale. Elle vient donc de modifier les dispositions du Code civil de 1926 concernant le mariage et le divorce.

Ces dispositions, en vigueur encore il y a quelques mois, autorisaient le divorce par simple déclaration d'un des conjoints faite au bureau d'état civil. Les conséquences en étaient déplorables: il était fréquent qu'un mari fît enregistrer son divorce après quelques mois, quelques semaines, voire quelques jours de mariage. Aussi est-ce par millions que se comptent en Russie les femmes abandonnées, et d'ailleurs, les hommes honnêtes et travailleurs que leurs femmes ont délaissés sont également légion.

Le Conseil des commissaires du peuple vient de réagir contre un tel état de choses en supprimant le divorce par demande unilatérale. Le droit de divorce par consentement mutuel subsiste; mais si ce consentement n'est pas acquis, le conjoint qui désire divorcer doit faire appel aux tribunaux pour faire valoir ses griefs et ce sont les magistrats qui décident si le mariage doit être ou non dissous.

EDMONTON — L'Alberta a l'intention de dépenser $250,000 annuellement dans sa lutte contre la tuberculose. Une partie de cette allocation, soit $100,000, sera versée aux hôpitaux et le reste servira à l'administration du sanatorium provincial à Keith.

VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 11 MARS 1936 — NUMERO [illegible]

L'amour du sol natal, l'amour de la famille, l'amour du travail, l'amour du bien, ce sont ces vertus qui rendent les nations fortes.

ALBERT Ier.

LA LIBERTÉ

Le fait de servir et d'obéir au mieux est déjà un acte de chef, puisque c'est donner l'exemple.

Maréchal LYAUTEY.

LA CAMPAGNE DE REFRANCISATION

Toute la province doit seconder le mouvement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface— Un geste pratique d'attachement à la langue: les formules françaises de l'impôt fédéral sur le revenu.

Nous assistons depuis quelque temps, au Manitoba, à un mouvement devenu nécessaire en faveur du français dans les différents services publics et dans le commerce. On se rend compte que cette campagne n'est pas seulement d'ordre national, mais encore et surtout d'ordre économique. Pour que notre jeunesse si éprouvée par le chômage réussisse à trouver des positions, il faut de toute nécessité promouvoir la cause du français dans les affaires aussi bien que dans l'administration et faire naître le besoin d'emplois bilingues.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a décidé de faire de l'année 1936 une année de refrancisation. Ses premiers efforts dans cette voie semblent dépasser les espoirs les plus optimistes; mais il ne faut pas perdre de vue que dans ce domaine, les résultats sérieux et durables ne peuvent venir qu'à la suite d'un travail organisé, méthodique et persévérant.

Ce mouvement, pour être efficace, ne saurait, non plus, se confiner à la seule population de Saint-Boniface. Il doit embrasser la masse de nos compatriotes de la campagne, qui tous achètent plus ou moins à Winnipeg. Si tous nos compatriotes de la province en relations d'affaires avec les maisons de commerce de la capitale "achetaient en français", quel appui ce serait pour le maintien de notre langue et le placement des nôtres! S'ils prenaient l'habitude de mentionner aux annonceurs leurs annonces lues dans le journal français, ce serait une autre façon de souligner l'importance de la clientèle franco-manitobaine.

* * *

Dans le domaine de l'administration fédérale, nous avons moins d'excuses de ne pas exiger du français, puisque la chose nous est strictement due. C'est là pourtant où il serait relativement facile d'agir avec un ensemble impressionnant et efficace.

Voici l'époque de l'année où chacun de nous doit remplir une formule de déclaration pour l'impôt fédéral sur le revenu. C'est l'une des meilleures occasions qui s'offrent d'affirmer pratiquement les droits du français si souvent méconnus. Là aussi, le devoir patriotique se double d'un devoir de solidarité. Payer l'impôt en français, ce n'est pas seulement accorder à sa langue l'hommage qui lui est dû, c'est encore contribuer à fournir de l'emploi à des Canadiens français. L'un des nôtres a été placé, il y a quelques mois, au bureau central de perception de Winnipeg. Il s'agit de lui donner du travail et de faire en sorte, s'il se peut, que le besoin d'un autre bilingue se fasse bientôt sentir.

C'est aux maîtres de poste qu'échoit la distribution des formules. Ils doivent en avoir en français partout où on en demande. Quelques-uns peuvent juger ce détail de peu d'importance. Il appartient au comité paroissial de l'*Association d'Education* de voir à ce que nos compatriotes aient à leur portée des formules françaises. Les plus isolés ont toujours la ressource de s'adresser directement au bureau central dont relève leur localité.

Personne ne devrait se soustraire à ce devoir facile et élémentaire. C'est un geste pratique fondamental de survivance nationale et de fidélité à la langue.

Donatien FREMONT

Loi bienfaisante, pourvu qu'on s'en serve

Durant la session fédérale de 1934, le parlement passa une loi appelée "Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers."

Cette loi avait pour but principal de protéger les cultivateurs endettés pour un plus fort montant qu'ils ne pouvaient payer; ce qui leur permettait de sauver leurs fermes.

Elle fut mise en force le 1er septembre 1934 et beaucoup de cultivateurs s'en sont prévalus, à leur avantage.

Un grand nombre de nos Canadiens français, agriculteurs compétents, excellents et honnêtes travailleurs, se trouvaient alors (et se trouvent encore) dans une position financière des plus difficiles. A tel point que l'on disait certaines de nos paroisses en danger de disparaître complètement.

Cependant, pendant que nos populations d'origines étrangères ont avidement saisi cette occasion de remettre leurs affaires sur pied, nos Canadiens français ne s'en sont servi que dans une faible mesure.

Avec une loi comme nous l'avons, il n'y a aucune raison pour nos fermiers de ne pas arranger leurs affaires. Il n'y a aucune raison pour que nos paroisses périssent. Les cultivateurs ont en mains, s'ils veulent s'en servir, l'instrument qui les libérera. Les conditions principales pour obtenir protection sont d'être cultivateurs compétents et honnêtes, et non pas d'être riches. Tout au contraire, cette loi est pour aider ceux que les mauvaises années ont appauvris.

Si nos Canadiens français, contrairement à beaucoup d'autres, laissent passer la chance, les résultats seront que leurs fermes leur seront un jour enlevées et que les autres, plus prévoyants, s'en empareront.

Car combien de temps cette loi sera-t-elle en force? Nul ne le sait. Qu'on ne se fasse pas illusion, elle est détestée par de puissants intérêts qui ne dorment pas, mais la combattent avec vigueur.

Alexandre BERNIER.

Deux conférences à ne pas manquer

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, une série de conférences données à l'Université du Manitoba, dans le cours du mois, sur les diverses cultures des grands pays d'Europe. Rappelons que la semaine prochaine sera la "Semaine française." Le mardi 17 mars, M. le professeur W.-F. Osborne, parlera sur "Le Français comme élément de notre nationalité canadienne"; le vendredi 20, M. Louis-Philippe Gagnon traitera le sujet: "Notre héritage français-latin."

Les deux conférenciers sont de ceux que l'on entend toujours avec plaisir et profit. Le directeur de l'enseignement français à l'Université a, on le sait, des idées personnelles très arrêtées et très justes sur l'esprit qui devrait animer les deux races dans leurs relations mutuelles; il ne manquera pas de les mettre en relief une fois de plus.

Nous invitons chaleureusement le public de langue française de Winnipeg et de Saint-Boniface à assister à ces deux conférences. Il se doit à lui-même d'y manifester son intérêt, non seulement pour le bénéfice qu'il en retirera, mais aussi pour marquer sa gratitude aux autorités universitaires.

"Monseigneur Provencher et son temps"

"Le grand mérite de M. Donatien Frémont est de s'être si complètement dissimulé derrière son héros et les événements au milieu desquels il évolue, que le lecteur ne pense plus à l'auteur. Et c'est bien là la perfection de l'art."

Jules DORION
(L'Action Catholique)

"Mgr Provencher et son temps" est en vente aux bureaux de la "Liberté" et dans les librairies françaises au prix de $1.00 l'exemplaire.

REGIONALISME MANITOBAIN

Un article de l' "Action Nationale" de Montréal

L'Action Nationale, l'excellente revue mensuelle de Montréal, poursuit depuis quelque temps une enquête sur le régionalisme. On y a parlé successivement du groupe franco-américain et du groupe franco-albertain. Et voici que le dernier numéro nous apporte une étude sur le "régionalisme manitobain" que nous reproduisons aujourd'hui.

L'auteur signe: "Georges L'Oisel, manitobain." Les lecteurs avertis s'apercevront que ce manitobain vit depuis quelques années loin des bords de la rivière Rouge. Mais quelques inexactitudes de détails ne sauraient diminuer en rien la valeur et la signification de son article. Nous y cueillons un témoignagne de l'intérêt suscité au dehors par la vie et les luttes du Manitoba français, en même temps qu'un précieux encouragement à poursuivre l'oeuvre entreprise par nos devanciers.

Cordial merci à l'*Action Nationale* et à son distingué collaborateur.

Depuis le début de l'enquête sur le Régionalisme, on a exposé la théorie de la petite patrie, de la "Patrie intime" qui concrétise et asseoit dans le réel l'idée de la grande patrie pour laquelle on meurt. On en a présenté des exemples vivants. Le lecteur y a vu au concret les résultats enviables de fraternité, de zèle qui emportent toutes les volontés dans le même sens. Trois-Rivières, grâce à la coordination des efforts qu'a suscités l'abbé Tessier, voit s'intensifier, chaque année, sa vie régionale. Puis Edmonton, où travaille une élite disciplinée, confiante dans la survivance canadienne-française, pour l'honneur même de l'Alberta. A mon tour d'évoquer le mouvement régionaliste de Saint-Boniface, au Manitoba. Une remarque: il ne peut être question là-bas de chauvinisme, puisqu'il n'y a pratiquement qu'un centre et que notre régionalisme est nécessaire, vital. L'intensifier c'est entretenir le patriotisme tout court.

Un peu d'histoire situera ces quelque pages, d'autant qu'on ne saurait trop rappeler les débuts apostoliques de l'Ouest canadien. L'âme missionnaire de l'Eglise s'y est révélée héroique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'histoire du Manitoba intéresse le Canada tout entier. Les problèmes vitaux qu'elle a posés dès son origine, les intérêts qui se sont entrechoqués dans l'exploitation de ses richesses naturelles, les troubles mémorables qui ont accompagné son entrée dans la Confédération et, encore, la question des écoles minoritaires qu'elle a lancée jusqu'à la cour de Londres; tels sont les traits principaux qui l'ont marquée dans la mémoire des Canadiens français avertis.

Saint-Boniface fut le centre de ces démêlés. C'est de son évêché que sont parties ces directives sages et tenaces pour la christianisation du Nord-Ouest; c'est de là que s'élancèrent à l'Ouest, jusqu'à l'océan Pacifique, au Nord, jusqu'à la rivière de la Paix, territoires plus vastes que l'Europe, Mgr Demers, Mgr Grandin, le Père Lacombe, l'abbé Thibault, Mgr Grouard— tant de vaillants Oblats et prêtres séculiers, à qui l'Ouest canadien doit, avec la connaissance du Christ, les premiers éléments de civilisation.

En 1743, La Vérendrye, le grand découvreur de l'Ouest, fondait le Fort-Rouge au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. Il était accompagné d'un Jésuite, le Père Coquart. Malgré ses succès, il fut démis de l'administration des postes français dans l'Ouest. Ceux qui lui succédèrent n'eurent ni son génie d'organisation ni autant d'ambition. Aussi les forts tombèrent-ils dans l'abandon. Les Indiens, mieux servis par les Anglais, échangeaient leurs fourrures au nord, avec la compagnie de la Baie d'Hudson. Les profits étaient alléchants. A Montréal, de riches marchands fondèrent une autre compagnie pour la traite des pelleteries dans l'Ouest. Vers 1784, sur le territoire de l'ancien Fort-Rouge, on bâtit le Fort Gibraltar. Le but était d'attirer le plus de sauvages possible pour ruiner la Cie de la Baie d'Hudson qui monopolisait la traite depuis près d'un siècle. Ce qui arriva en effet. Mais, au lieu de se laisser mourir dans le Nord, la Cie de la Baie d'Hudson décida de descendre dans la Prairie. Edward Ellice disait à cette époque: "Il n'est personne que la traite des pelleteries du Canada n'intéresse."

Donc en 1811, lord Selkirk, principal actionnaire de la Cie de la Baie d'Hudson se fit concéder une région de 116,000 milles carrés autour de la jonction des rivières Rouge et Assiniboine. La même année il partit d'Angleterre avec quelques centaines de colons pour la Rivière-Rouge. Aussitôt arrivé, il établit le Fort Douglas non loin du Fort Gibraltar, sur la rive ouest de la rivière Rouge. Les hostilités commencèrent. Les deux forts furent tour à tour attaqués, saccagés, les colons dispersés. Si bien qu'en 1817, le lord écossais réclamait comme agents de paix des prêtres de Mgr Plessis. Ce protestant méritait bien plus son nom de "Père du Manitoba" par ce geste, que par la fondation de la colonie. Dès 1818 deux missionnaires arrivaient à la Rivière-Rouge, MM. les abbés Provencher et Dumoulin. Leur venue suscita, en effet, un grand désir de paix. Les enfants nomades de la Prairie, Blancs, Métis, Indiens accoururent de partout pour entendre la parole de Dieu. Ainsi se forma la première paroisse de l'Ouest, la mère de toutes ses églises, Saint-Boniface. La Cie de la Baie d'Hudson absorba sa rivale, en 1822, pour devenir seule maîtresse des Prairies. Sous son autorité bienveillante les missionnaires fondèrent paroisses et écoles tout le long des deux voies d'eau qui traversent le pays du sud au nord, de l'est à l'ouest: la rivière Rouge qui par le lac Winnipeg conduit jusqu'à la Baie d'Huson, les rivières Assiniboine et Saskatchewan jusqu'aux Rocheuses. Pendant cette période antérieure à l'organisation du gouvernement de l'Assiniboia les missionnaires exercèrent la justice et maintinrent l'ordre avec l'aide des Métis.

Expliquons comment fut peuplé d'éléments étrangers ce pays dont nous aurions pu devenir les maîtres.

Au début, Canadiens anglais et Canadiens français engagés dans les forts des Cies s'unirent avec des Indiennes. De leur union est sorti ce type particulier qu'on a nommé Bois-Brûlés ou Métis. Ces Métis se multiplieront au point d'être 15,000 lors de la Confédération, de moitié seulement moins nombreux que les Indiens. Dans ses romans, M. Constantin Weyer, journaliste français, nous les a présentés comme des abrutis. M. Donatien Frémont, mieux au courant de notre histoire, a rétabli les faits et donné une réponse définitive. (1)

Egaux en nombre et en droits avec les Anglais sous l'égide de la Cie de la Baie d'Hudson, nous avions toutes nos libertés, scolaires, religieuses, civiles… Quand le gouvernement provisoire entra en pourparlers avec Ottawa, il exigea qu'on reconnût cette égalité. C'était à l'avantage des Anglais; car il était probable, alors, que les colons de Québec couvriraient ce pays découvert et civilisé par leurs frères. Pour stimuler le mouvement de colonisation nos évêques avaient tout fait. Mgr Taché, après Mgr Provencher, supplia la province de Québec de diriger vers le Manitoba, dont il prévoyait la future importance, les forces vives de notre peuple qui s'écoulaient vers les alléchantes frontières américaines. Une lettre circulaire collective des évêques, en 1871, dans laquelle ils énuméraient les nombreux avantages à s'établir dans les paroisses franchement canadiennes de l'Ouest, ne put rien contre la course au bien-être. Ces centaines de milliers d'émigrants qui auraient dû peupler l'Ouest canadien couvrent aujourd'hui à peu près toute la Nouvelle-Angleterre, où ils sont d'ailleurs bien organisés. Au Manitoba, nous devenions une minorité. L'immigration anglaise et européenne commença d'envahir le pays de ses masses anonymes. Si bien qu'aujourd'hui sur la population globale de 700,000 nous sommes une chétive minorité de 50,000.

C'est par magie que s'éleva la majestueuse capitale, Winnipeg, sur l'autre rive de la rivière Rouge. En moins de cinquante ans elle est passée de 2,000 à 225,000 citoyens. Les Canadiens français perdus dans ces flots résolurent de se serrer davantage pour résister surtout aux orangistes fanatiques venus d'Ontario. Le nombre, la force, la législature toute puissante en matière d'éducation; devaient, une fois du côté des Anglais, nous spolier de nos droits les plus sacrés, celui même d'enseigner notre langue. Mais, comme l'on sait, le Canadien est de descendance normande. Il n'est combatif, et rudement, que lorsqu'on l'attaque. Ces tracasseries nouvelles réveillèrent son vieux sang. Pour dire la vérité, il eut une exceptionnelle lignée de chefs qui surent toujours lui inculquer les principes éternels du droit de vivre dans le service de Dieu et la mentalité de ses pères. Longtemps l'on protesta contre l'oppression systématique de nos voisins arrivés d'hier. Dans la suite, il fut décidé qu'on tairait ces protestations. Non pas désespoir, mais tactique…

(A suivre en page 7)

(1) Après nous avoir donné son aventureux "Radisson", M. Frémont publie la vie de Mgr Provencher. Ces travaux montrent bien l'intérêt qu'il porte à l'histoire manitobaine.

Décès du R. P. Adéodat Thérien

EDMONTON — La Congrégation des Oblats vient d'être à nouveau plongée dans le deuil par la mort du R. P. Thérien, O.M.I., survenue à l'hôpital Général.

Il naquit en 1861 de l'union de Moïse Thérien et de Célénie Chaumont.

Après ses études primaires à Ste-Anne-des-Plaines, il fit ses études secondaires au Séminaire Ste-Thérèse. Il commença ses études théologiques à Ottawa, en 1884 et vint ensuite dans l'Ouest pour raison de santé. Il fut ordonné prêtre à Saint-Albert par Mgr Vital Grandin, O.M.I., le 28 août 1887. Il avait prononcé ses voeux perpétuels le 8 décembre 1886.

Il reçut sa première obédience en 1886, une année avant son ordination, pour l'école industrielle de Dolbeau. Il exerça son ministère sacerdotal au fort Saskatchewan en 1887; au Lac-la-Biche en 1889; au Lac d'Oignon en 1890. En 1891 il est curé à Medecine Hat et dessert en même temps les missions métisses. Il retourne au Lac d'Oignon en 1894. En 1896, il reçoit son obédience pour Saint-Paul où il prit une part active à la fondation de la paroisse et à la colonisation du district.

Durant l'hiver de 1907, il passe quelques mois au Texas dans l'intérêt de sa santé. Il est aussi curé pendant quelques mois de la même année, à Saint-Joachim. De 1907 à 1920, il est curé à Saint-Paul. De 1920 à 1927, il prodigue son dévouement auprès des âmes du Lac d'Oignon. En 1926, il a l'honneur d'être délégué au chapitre général des Oblats. Il devient supérieur à Saint-Albert en 1927 et à Prince-Albert en 1928. Depuis 1929, il était supérieur à la maison provinciale St-Joachim et assistant du conseil provincial.

Livres à lire

Histoire du cardinal de Richelieu

par Gabriel HANOTAUX et le DUC DE LA FORCE

TOME IV

Un volume in-8° raisin de 610 pages, illustré de 8 gravures, d'après les documents de l'époque. Broché 42 francs.—Société de l'Histoire Nationale —Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris (VIe).

MM. Gabriel Hanotaux et le duc de La Force poursuivent, avec une louable ténacité, l'oeuvre de profonde érudition qu'ils ont entreprise à la gloire du cardinal de Richelieu. Dans ce nouveau volume, les deux auteurs abordent la difficile entreprise que représentait la politique intérieure de l'Etat, sous le règne de Louis XIII, et cette étude, minutieusement fouillée et documentée, est une des plus attachantes que les maîtres historiens aient écrite sur la vie du cardinal de Richelieu.

Après la chute de la Rochelle, l'échec de la politique "espagnole" de la Reine-mère et de ses partisans, après la "Journée des Dupes", une tâche s'imposait au cardinal de Richelieu, confirmé au pouvoir par la volonté royale: l'organisation du pays.

L'unité nationale était pour ce pays, aspirant à une paix intérieure basée sur l'autorité gouvernementale, une question de vie ou de mort. Pas d'états dans l'Etat, disent les auteurs; c'était là, en effet, la solution indispensable à une régénération totale de la nation.

Pour ce résultat Richelieu s'entoure d'un personnel de son choix: les intendants, gens de main, parfois fort rudes, mais dont la rudesse tant reprochée au cardinal était nécessaire. Voici, pour les auteurs, l'occasion de brosser avec un relief saisissant, une largesse de vues incomparable, les portraits de ces hommes peu et mal connus, déformés par la légende romantique: un Laubardemont, un Laffemas, qui firent, sous l'énergique impulsion du ministre, oeuvre de bons serviteurs.

La paix intérieure obtenue ne faisait point oublier les dangers extérieurs. Pour y parer, Richelieu s'attache à une oeuvre essentielle, la réorganisation de l'armée par le choix des chefs et, pour cet incomparable juge des hommes, ce choix est heureux: un Condé, un Guébriant, un Turenne. Pour la marine, mêmes initiatives longuement poursuivies. Et enfin la grande idée, le grand espoir en partie réalisé, l'oeuvre coloniale, que les auteurs s'attachent, en des pages saisissantes, à montrer sous un aspect jusqu'alors inconnu; cette oeuvre ignorée, remise en lumière, est plus qu'un simple récit et devient, sous leur plume, un enseignement dont notre génération peut faire son profit.

Richelieu meurt sans avoir la joie de voir son oeuvre accomplie, c'est le Grand Siècle qu'il prépara qui en recueillera les bénéfices.

Livre d'un sens profond, livre probe, d'une scrupuleuse impartialité, l'Histoire du Cardinal de Richelieu est une des plus hautes oeuvres de l'école historique française.

L'Association d'Education des C.-F. du Manitoba

AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Programme d'Action

Nous croyons qu'il est opportun de rappeler à notre personnel enseignant l'importance de certaines dates d'où découlent pour eux des devoirs qu'il leur est essentiel de remplir, avant la fin de l'année scolaire, s'ils désirent coopérer à l'oeuvre vitale de défense nationale organisée par l'Association d'Éducation, il y a 20 ans.

Notre Association célèbre cette année le vingtième anniversaire de sa fondation. L'occasion est donc superbe pour les éducateurs de nos enfants, dont le dévouement et le patriotisme nous sont connus, d'entrer dans le mouvement ou de renouveler de ferveur afin de fêter dignement cet anniversaire qui doit être pour nous, Canadiens français, du Manitoba, comme une journée nationale. Voici ces dates:

1— Pour que les enfants aient aussi leur part dans la célébration du 20e anniversaire de la fondation de l'Association qui tombe cette année, nous insistons pour que dans chacune de nos écoles l'institutrice réserve une journée, à sa discrétion, qui sera la journée de l'Association. Elle préparera à cette occasion un programme récréatif, agrémenté de chants canadiens, saynette appropriée, etc., et dans le travail de la classe elle fera revivre le nom et l'oeuvre de l'Association. Elle recevra du secrétaire du cercle local l'historique de l'Association, depuis son origine, d'où elle pourra tirer des dictées, leçons et remarques pour ses élèves. Cette séance de classe, à laquelle pourront être invités les parents, aura lieu avant Pâques. L'institutrice fera prier ses élèves pour le succès de notre oeuvre, et elle insistera sur une communion générale de sa classe, à la même intention, un samedi que M. le Curé désignera. Nous désirons que cet anniversaire demeure une date qui restera dans la mémoire de tous nos enfants.

2— Que toutes nos institutrices nous fassent parvenir sans retard la liste de leurs élèves pour le concours de français. Que cette liste soit aussi complète que possible.

3— La convention de Pâques aura lieu les 15, 16 et 17 avril, à l'Académie Saint-Joseph. Faisons un véritable effort pour y assister tous régulièrement. Il y aura prix d'assistance pour chaque séance, offerts par l'Association.

4— Le prochain concours de français aura lieu le 16 mai, de 9 heures à midi. Nous exprimons le désir que toutes nos écoles y soient représentées.

5— L'an dernier a été inauguré dans nos écoles, le "Sou de l'Ecolier". L'objet principal de cette initiative est surtout d'implanter chez l'enfant l'habitude de faire quelque chose de personnel pour l'oeuvre commune, un léger sacrifice répété chaque mois qui lui fera connaître et aimer l'Association comme un organisme de première valeur pour la défense de sa langue et de sa religion. Il est donc de toute nécessité que notre corps enseignant fasse un acte de suprême volonté, et dès maintenant, afin de créer chez nos enfants, par ce moyen, une mentalité nationale qui soit de nature à faire d'eux, plus tard, de véritables soutiens de notre Association. C'est un souci de plus que nous lui imposons, mais nous connaissons assez son dévouement pour pouvoir compter avec confiance sur son entière adhésion.

6— Nous avions promis un vocabulaire de 50 mots pour les élèves des Ve et VI grades respectivement. Le voici:

Grade V

Mexico, — Le Mexique.
South America, — L'Amérique du Sud.
Florida, — La Floride.
New Orleans, — La Nouvelle-Orléans.
Greenland, — Le Groenland.
Iceland, — L'Islande.
Cape Breton Island, — Ile du Cap-Breton.
New Brunswick, — Nouveau Brunswick.
Antarctic Ocean, — Océan Antarctique.
Hudson Bay, — La Baie d'Hudson.
Atlantic Ocean, — Océan Atlantique.
Red River, — La Rivière Rouge.
Peace-River, — La Rivière-de-la-Paix.
Lake Superior — Le lac Supérieur.
Havana, — La Havane.
Lake of the Woods, — Le Lac-des-Bois.
North America, — L'Amérique du Nord.
United States, — Les Etats-Unis.
Jamaica, — La Jamaïque.
West Indies, — Les Antilles.
N. W. Territories, — Les Territoires du Nord-Ouest.
Newfoundland, — Terre-Neuve.
P. E. Island, — Ile du Prince-Edouard.
Nova Scotia, — La Nouvelle-Ecosse.
Arctic Ocean, — L'Océan Arctique.
Pacific Ocean, — L'Océan Pacifique.
Gulf of Mexico, — Golfe du Mexique.
Gulf of St. Lawrence, — Golfe St-Laurent.
Davis-Strait — Le Détroit de Davis.
St. Lawrence River — Fleuve St-Laurent.
Lake Erie, — Le Lac Erié.
Caribbean Sea — La mer des Antilles.
Laurentian Highlands — Les Laurentides.
Argentina — L'Argentine.
Brazil — Le Brésil.
Chile — Le Chili.
Bolivia, La Bolivie.
Three Rivers, — Trois-Rivières.
Montreal — Montréal.
Eastern Townships— Les Cantons de l'Est.
Rocky Mountains — Les Montagnes Rocheuses.
Guiana — Les Guyanes.
Ecuador — L'Equateur.
Venezuela — Le Vénézuéla.
Peru — Le Pérou.
St. Boniface — Saint-Boniface.
Quebec — Québec.
British Columbia — La Colombie Britannique.
The Appalachian Highlands — Les Apalaches ou Alléghanys.
The Cordilleran Highlands — Les Cordillères.

Grade VI

Ural Mts. — Les monts Ourals.
Balkan Mts. — Les monts Balkans.
The Pyrenees — Les Pyrénées.
Gulf of Genoa—Le Golfe de Gênes.
Baltic Sea —La mer Baltique.
English Channel — La Manche.
Strait of Dover — Le Pas-de-Calais.
British Isles — Les Iles Britanniques.
Germany — L'Allemagne.
Belgium — La Belgique.
Hungary — La Hongrie.
Denmark — Le Danemark.
Switzerland — La Suisse.
Brussels — Bruxelles.
Athens — Athènes.
Estonia — L'Esthonie.
The Hague — La Haye.
Malta — Malte.
Sicily — Sicile.
Japanese — Les Japonais.
Himalayas — Les monts Himalaya.
Peking — Pékin.
Deccan — Le plateau du Dekkan.
Mecca — La Mecque.
Formosa — L'Ile Formose.
Mongolia — La Mongolie.
Caucasus Mts. — Les monts Caucase.
Carpathian Mts — Les Karpathes.
The Alps — Les Alpes.
The Apennines — Les Apennins.
Adriatic Sea — La mer Adriatique.
Bay of Biscay — Le Golfe de Gascogne.
Bosphorus — Le Bosphore.
Aegean Sea — La mer Egée.
Poland — La Pologne.
Spain — L'Espagne.
Sweden — La Suède.
Norway — La Norvège.
Copenhagen — Copenhague.
London — Londres.
Vienna — Vienne.
Lithuania — La Lithuanie.
Hamburg — Hambourg.
Sardinia — La Sardaigne.
Iberian Peninsula—Presqu'île Hispanique.
Chinese — Les Chinois.
Hindus — Les Hindous.
Shanghai — Chang-Haï.
Arabian Sea — Le Golfe [illegible]
Bay of Bengal — Le Golfe du Bengale.
Manchuria — La Mandchourie.

En marge d'un concert à la radio

A propos du concert de la chorale des élèves anglais de l'école Lord Selkirk de Winnipeg, qui fut radiodié le 27 février dernier, la Commission canadienne de la Radio et M. Godias Brunet, l'organisateur de ce concert, ont reçu 414 lettres de félicitations réparties ainsi dans tout le Canada et les Etats-Unis:

Nouvelle-Ecosse, 16; Nouveau-Brunswick, 12; Québec, [illegible]; [illegible] 35; Manitoba 41; Saskatchewan, [illegible]; Alberta, 30; Colombie-Britannique, 4; Etats-Unis, 16. Total 414.

Plusieurs de ces lettres [illegible] de personnes de langue anglaise. [illegible] nôtres ont eu le bon goût et [illegible] té d'écrire dans leur langue [illegible] nelle.

On viendra dire [illegible] que l'on ne veut pas de français à la radio! Allons donc!

Voici ce que l'on nous écrit: "[illegible] nez encore!" "C'est si beau d'entendre des petits anglais chanter en français!" "On ne se lasse pas d'écouter nos vieilles chansons françaises." "Nous serons aux écoutes jeudi prochain, à la même heure."

On a adressé ces demandes à M. H. Charlesworth, président de la Radio-Etat, à Ottawa. En attendant sa réponse, l'organisateur de ce petit concert remercie cordialement les personnes qui ont pris la peine de lui adresser des lettres aussi encourageantes et remplies d'aussi beaux sentiments pour notre patrie canadienne.

RADIOPHILE

SAINT-BONIFACE

A la Cathédrale

On vient d'imprimer le rapport annuel de la cathédrale. Les recettes de l'année se chiffrent à [illegible] et les dépenses à [illegible].

La chapelle de Saint-Vital a aussi son rapport. Les recettes se chiffrent à [illegible] et les dépenses à [illegible].

Ces chiffres sont inclus dans le rapport général de la cathédrale.

Il y a eu au cours de 1935, 132 baptêmes, 74 mariages et 56 sépultures.

La grosse portion des recettes provient des sources ordinaires: support, bancs, quêtes, messes, services, [illegible], etc. Il y a peu de recettes extraordinaires.

A l'Archevêché

[illegible] a eu lieu à l'archevêché, la [illegible] "journées sacerdotales" organisées par Son Exc. Mgr Yelle. La première de ces journées a eu lieu en janvier. A la réunion de cette semaine on parlera du mariage. Des travaux seront présentés sur les sujets suivants: [illegible] civiles et religieuses, [illegible], obligations des époux.

Une soixantaine de prêtres étaient présents lors de la dernière journée. Les séances ont eu lieu au salon de l'archevêché, et le tout a été clôturé par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Séance au Collège

Les mercredi et jeudi soirs 18 et 19 mars

Les élèves du Collège, pour leur séance annuelle offerte à S. E. Mgr l'archevêque, interpréteront un miracle populaire en trois actes, de Henri Ghéon: **Les Aventures de Gilles ou le Saint malgré lui.**

La pièce, entrecoupée de chant par le Trio vocal et par les élèves, commencera à huit heures et demie.

Les billets sont en vente au parloir du Collège. Entrée: 25 sous; siège réservé, 35 sous.

Le français à la poste

Y a-t-il possibilité de conserver à nos bureaux de poste une ambiance française qui travaille directement ou indirectement au crédit du nom français? Certainement. Les quelques idées générales suivantes, quoique incomplètes, montreront ce qui peut être fait.

Tout d'abord, à l'extérieur, pourquoi ne pas exiger l'enseigne "Bureau de poste". Ne voit-on pas trop souvent dans nos centres français, cette seule enseigne "Post Office", qui semble une négation du bilinguisme postal? A l'intérieur du bureau de poste, pourquoi ne pas lui donner une atmosphère française, d'abord en parlant français puis en exigeant le bilinguisme de tous les documents ou avis postaux qui peuvent se trouver affichés? Combien de bureaux de postes de nos centres français ne sont pas classés officiellement comme français et qui le seraient si ces principes étaient observés?

Les bons de poste, mandats poste, etc., sont bilingues. Pourquoi ne pas les remplir complètement en bon français? N'est-ce pas travailler contre notre influence que de les remplir en anglais ou moitié en anglais et moitié en français? Se rappelle-t-on qu'il y a l'inspection et que tous ces petits détails se découvrent et [illegible]. L'achat de timbres, l'envoi de mandats-poste et le reste sont aussi à considérer. Pourquoi ne pas tout acheter, tout faire passer par le bureau de poste français de la localité? A-t-on réfléchi qu'en haut lieu [illegible]

[illegible] toujours en fin de compte à l'individu, à la race qui montre de la volonté, du caractère et qui sait [illegible]

comprendre la valeur du petit détail.

Aurait-on pensé que dans ces temps de crise et de lutte âpre pour l'existence, ce respect de notre langue dans le service postal nous aiderait considérablement au placement d'employés bilingues?

L'étude et la mise en pratique de ces considérations devraient intéresser en particulier nos organisations nationales.

Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface invite de nouveau toute la population de Saint-Boniface à une assemblée, qui aura lieu dimanche prochain le 15 mars, à 2 h. de l'après-midi dans la salle de l'école Provencher.

Le but de cette assemblée est de former un comité choisi par la population de Saint-Boniface pour étudier la question de prélever des fonds pour le nettoyage de notre cathédrale.

A l'hôtel de ville

Le président du comité de l'assistance, l'échevin Pinchon, a présenté au conseil le rapport de l'assistance pour 1935. Le coût total a été de $287,686.22, comparé à $322,260.22 en 1934, soit une diminution de $35,562. Les gouvernements fédéral et provincial paient une part de ces dépenses. Le nombre moyen de personnes sur l'assistance en 1935 était de 3,177, comparé à 3,587 en 1934. Le coût moyen mensuel a été de $7.55 par personne en 1935 et était de 7.57 en 1934. Le plus grand nombre de familles sur l'assistance en 1934 a été de 818, alors qu'en 1935 il était au mois de mars de 748 et de 645 au mois de décembre.

Si l'on se reporte au rapport de 1929, l'on voit que les dépenses au compte de l'assistance étaient seulement de $4,794.78, ce qui laisse comprendre que ce budget de l'assistance est bien un gouffre pour nos finances municipales et explique un peu pourquoi on a dû surseoir au paiement des intérêts de notre dette. Il serait donc à souhaiter que le gouvernement fédéral, par des mesures audacieuses mais saines, mette à jour une politique pour combattre avec efficacité ce fléau du chômage qui reste bien le plus grand problème du jour et celui qui demande la plus immédiate attention.

Connaissez-vous Gilles?

—Connaissez-vous Gilles, dame Magloire?

C'est Gaspard qui parle.

Mais vous, lecteur, connaissez-vous seulement Gaspard le mousse, et dame Magloire, la bonne de Monseigneur, et Monseigneur Césaire lui-même? Connaissez-vous la Calypso, son capitaine, ses matelots et ses passagers, aux prises avec la tempête? Et le paralytique qui galope par les rues d'Athènes, et le possédé dépossédé?

Tous personnages et choses que vous aurez intérêt, grand intérêt à connaître, avec Gilles le bon jeune homme, et qui vous seront présentés le mercredi soir 18 mars à la salle du Collège.

M. Herménégilde Bélivea[illegible] et [illegible] famille remercient toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion de leur deuil récent.

• • •

Mlle Marie Boivin est revenue enchantée d'un voyage de deux mois à Québec, Montréal, Toronto, où elle était l'invitée de M. et Mme Henri Boivin, et à Amos, Abitibi, où elle visita sa soeur et son beau-frère, M. et Mme Bernard Goulet.

Mme N. Senez et sa fillette Anita sont revenues d'un voyage de deux mois à Los Angeles.

• • •

M. et Mme Norbert Lavallée sont de retour à Saint-Boniface, après avoir passé quelque temps à Edmonton, chez les parents de Mme Lavallée, M. et Mme Guertin.

Institut Collégial St-Joseph

Au tableau d'honneur du mois de février

GRADE XII — Thérèse [illegible], Fernande Brugière, Marie-Marthe Brugière, Léa Dumont, Jeanne [illegible].

GRADE XI — Jeanne Charette, Pauline Simon, Sadie McPartridge, Yvette Croteau, Annie Théberge, Thérèse Jolibert, Teresa McDonell, Annette Dumont, Lorette Roy, Rosaria Lacoste.

GRADE X — Madeleine Bernier, Marie-Paule Aubert, Yvette Bourassa, Marie Perron.

Cours commercial 2e année — Angèle André, Geneviève Roche, Gertrude Van Bien, Martha Stone, Helen Halasik, Annie Sustek.

Première année — Marguerite Kreitz, Hélène Blais, Edith Perron, Louise Rocan, Dora Laferrière, Jeanne Bérubé, Georgeline Gagnon, Lois Roche.

GRADE IX (20) — Yvette Audet, Marguerite Masson, Sylvia Moscovitch, Jeanne Thomas, Annette Boisselle.

GRADE IX (19) — Fabiola Desrosiers, Rita Bouvier, Lina Gaulette, Rita Toupin, Agnès Dufault, Marguerite Prud'homme, Lucienne Beauchamp, Margaret Ducleux, Jeannine Fontaine.

GRADE VIII (17) — Blanche Asselin, Denise Fourneaux, Lucile Giguère, Louise Janssens, Margaret Lesson, Cécile Le Nabat, Ruth Froome.

GRADE VIII (16) — Marie Bélanger, Noëlla Raymond, Juliette Paquin, Denise Leclerc, Eliane Pelletier, Irène Poitras, Albertine Guigné, Eveline Bouchard.

GRADE VII (15) — Aurore Champagne, Shirley Walker, Margaret Drummond, Irène Rondeau.

GRADE VII (14) — Rita O'Connor, Marie-Thérèse Blanc, Margaret Cossette, Madeleine Le Nabat, Helen Stankovic.

GRADE VI (13) — Blanche Aubert, Guillemette Audet, Margaretha Buysse, Odette Masserey, Hermine Meingay, Irene Ondchuck, Mary Morez, Jeannette Sabourin, Georgette Stubbe, Annie Zurucha.

GRADE VI (12) — Lorraine Lavery, Jeanne Deffort, Rolande Dufault, Léonie Candaele, Olga Sustek, Stephania Yalowega.

GRADE VI (6) — Yvette Fourneaux, Lucile Lacerte.

GRADE V (a) — Stella Bouvier, Thérèse Pambrun, Delphine Vynerman, Lucile Boily.

GRADE V (b) — Mariette Sicotte, Thérèse Menu, Marcelle Senez.

GRADE V (c) — Olga Yager, Godeline Declercq, (IV) Lilian Saunders.

GRADE IV (a) — Eva Barnabé, Laurence Arpin, Denise Charlesworth.

GRADE IV (b) — Florence Roy, Lucile Rheault, Marguerite Bérubé, Wilma Fabris.

GRADE III (a) — Jeannette Asselin, Thérèse Johnson, Bernadette Sainte-Marie.

GRADE III (b) — Denise Rougeau, Jeanne-Mance Sicotte, Denise Toussaint.

GRADE II (a) — Anita Rougeau, Nathalie Rowan, Pauline Lavery, Rachel Stubbe.

GRADE II (b) — Florence Péloquin, Noëlla Pambrun, Charlotte Laurin.

GRADE I (a) — Thérèse Raiche, Rita Poitras, Jeanne Backstael.

GRADE I (b) — Yvette Desmoteis, Annette Bruce, Alma Bourgeois, Iola Giles.

Cours préparatoire (a) — Patricia Boisselle, Juliette Pelletier, Eveline Prescotte.

Cours préparatoire (b) — Irène Léonard, Marguerite Saint-Godard, Alice Koba, Margaret Overwater.

Tiers-Ordre de Saint-François

N.B. — 1: Le Tiers-Ordre tient à remercier le directeur de la "Liberté" pour le cadeau-hommage d'auteur, qu'il a fait à notre bibliothèque naissante, de son très beau livre: "Mgr Provencher et son temps." Il est écrit dans un style ailé, est intéressant comme un roman et se lit jusqu'au bout une fois qu'on a commencé. Merci!

2: La réunion des Novices est le jeudi, 19 mars, fête de saint Joseph, avec absolution générale.

3: La réunion mensuelle du 5 mars était bien fréquentée matin et soir: les membres du Tiers-Ordre méritent un éloge pour leur ferveur, malgré le froid qu'il fait. Les chantres surtout se sont bien acquittées de leur besogne, malgré l'absence de la directrice, Mme Courteau retenue en famille et de l'organiste, Mme André qui visite à présent sa famille dans l'Est en compagnie de son frère-prêtre. C'est Mme Guyot avec sa fille qui les a remplacées. Merci cordial du service rendu.

Après les nombreuses recommandations et remarques de tout genre: quant aux postulants et la vêture du mois prochain, les contributions et les oeuvres charitables, la bibliothèque à utiliser, les élections à la fin de l'année, etc., on a parlé aux Tertiaires de Saint Joseph comme patron de la bonne mort. Après avoir décrit la mort de saint Joseph entre les bras de Jésus et de Marie, sa visite aux Limbes et sa montée au ciel le jour de l'Ascension, on leur a montré qu'il est le patron des agonisants, le consolateur des vivants, le libérateur des âmes en purgatoire, pour finir avec le désir de la mort, qui devrait être chose ordinaire à tout vrai chrétien, surtout aux enfants du Séraphin d'Assise. On leur a cité entre autres, ce trait de saint Charles Borromée: passant fréquemment dans son palais épiscopal en face d'un tableau représentant la mort armée d'une faux, il fit venir un artiste-peintre: "Effacez-moi cette faux, disait-il, et remplacez-la par une clef d'or." "Je ne meurs pas; j'entre dans la vie," disait sainte Thérèse de Lisieux.

Outre les bals immoraux et les bals dangereux, il y a les bals honnêtes.

I.—Bals honnêtes

Il existe des bals n'offrant point, par eux-mêmes, un danger immédiat et ne rentrant pas dans le genre des bals dangereux: bals honnêtes, convenablement tenus dans une société convenable, bals de famille, bals champêtres et même bals officiels, supposé bien entendu, que tout s'y passe d'après les lois de la morale, ce qui, malheureusement, est trop rare de nos jours. Ces bals restant dans les convenances, il se peut que leur fréquentation ne constitue pas un péril prochain. Aussi tolère-t-on que les Tertiaires y participent, lorsque, tenus par leurs devoirs d'état, ils croient avoir des raisons sérieuses de donner des soirées et d'y assister, comme à l'époque du mariage de leurs enfants. Mais, si à cause de certaines dispositions personnelles un bal honnête devient dangereux et une occasion prochaine de péché, il est clair qu'on ne peut le fréquenter.

II.—Conduite à tenir

Etant admis que les bals modernes sont très souvent dangereux, les Tertiaires appelés à y prendre part, auront à recourir aux lumières du P. Directeur, afin de s'éclairer sur la conduite à tenir et à ne pas s'exposer à violer un précepte important de la Règle. Du reste sur ce point, il est bon que le Directeur soit au courant des faits et gestes de ses Tertiaires, puisqu'il s'agit d'actes extérieurs pouvant avoir des conséquences et créer de l'étonnement et du scandale. Si donc un Tertiaire croyait avoir des raisons d'aller à un bal, il les exposerait au Directeur du Tiers-Ordre et s'en tiendrait à sa décision. Si, de son côté, le Directeur remarquait des abus, il devrait avertir les délinquants, et au besoin leur demander de se retirer de la Fraternité. Voilà comment on entend les chose dans le Vieux Pays. Or le texte de la Règle est le même pour le monde entier.

Décès

Benoît, Auguste, 360, Wellington Crescent, décédé le 22 février, à l'hôpital de la Miséricorde, à la suite d'une opération. Il était né à Richelieu, P.Q., en 1858. Lui survivent, ses fils: Rodolphe et Marcel, de Saint-Boniface; Hermann, de Winnipeg; Renée, de Dumas, Sask.; deux filles, Mme E. Dionne, de Winnipeg, et Mme G. Filteau, de Dumas, Sask.

Anciens Elèves du Collège

L'Exécutif de l'Association des Anciens Elèves a tenu une assemblée importante la semaine dernière au Collège de Saint-Boniface.

On y a discuté la question si actuelle de l'avenir de nos jeunes gradués et autres, qui quittent le collège et s'embarquent sur la mer de la vie. Il a été décidé de coopérer avec la Société Saint-Jean-Baptiste de St-Boniface qui, comme on le sait, s'occupe de cette question actuellement. Il a été aussi suggéré d'intéresser les élèves actuels en leur faisant rencontrer des représentants de diverses carrières et professions, qui leur parleront des ouvertures qui pourraient exister au Manitoba dans tel ou tel champ d'action. On espère que ces rencontres avec des gens plus âgés, qui ont eu l'expérience des débuts et connaissent les difficultés, seraient de nature à aider nos jeunes étudiants.

Les diverses recommandations de la grande assemblée convoquée lors des Fêtes du centenaire sont mises à l'étude. On agira immédiatement relativement à la souscription qui avait été proposée. Le vieux collège ne peut continuer indéfiniment à déclarer des déficits. Un comité a été formé et fera rapport sur les mesures à prendre.

Il a été décidé de fixer l'assemblée annuelle de l'Association au mois d'octobre, au lieu du printemps. Cette date semble convenir à un plus grand nombre de membres et particulièrement à ceux de la campagne. On suggère le jour d'Actions de Grâces comme date de la réunion qui serait rehaussée d'un banquet et d'une séance présentée par les Anciens. Entre temps, l'Association présentera un dîner ou lunch au Collège en l'honneur des gradués de cette année et les universitaires et les Anciens seront convoqués. Ce dîner intime aura lieu un samedi de mars. Un "Ancien" adressera la parole aux nouveaux gradués et leur donnera des aperçus sur la vie qui les attend.

Etaient présents à l'assemblée: M. L.-P. Gagnon, président; le R. P. Recteur, M. l'abbé d'Eschambault, M. Alexandre La Rivière, M. le Dr Jean Trudel, M. Charland Prud'homme, M. Roland Couture, M. Raymond Bernier, M. Georges-Henri Bérubé, secrétaire, et M. Marc Meunier.

L'Association des Anciens est heureuse de présenter ses félicitations les plus chaleureuses au Cercle Molière pour son succès au Festival manitobain.

M. Auguste Royal est revenu d'un voyage de quelques jours à Régina.

Baptêmes

4 décembre: Joseph-Jacques, fils de Zéphirin Lamirande et Yvonne St-Germain. Parrain, Albert Normand; marraine, Rose Lamirande.

8 décembre: Joseph-Hector-Henri, fils de Léo Boissonneault et Marie Hermary. Parrain Henri Boissonneault; marraine, Victoria Nadon.

8 décembre: Joseph-Roland-André, fils d'Aurélien Agagnier et Vivianne Laflamme. Parrain, Adrien Agagnier; marraine, Blanche Chabot.

8 décembre: Georges-Alfred-Léon-Albert, fils d'Achille de Cuypère et Jeanne Druwé. Parrain, Léon Druwé; marraine, Marie de Cruyenaere.

15 décembre: Joseph-Emery-Robert, fils de Séraphin-Albert Leblanc et Emérence Lussier. Parrain, Joseph Emery Turenne; marraine, Marie D'Heilly.

16 décembre: Joseph-William-Albert, fils de William Cadotte et d'Emilia Klyne. Parrain, Allan Klyne; marraine, Marie-Catherine Cadotte.

18 décembre: Marie-Rose-Irène, fille de Joseph Caron et Marie Beauchamp. Parrain, Napoléon Tardif; marraine, Délima Tardif.

22 décembre: Marie-Evangéline-Shirley, fille d'Alexandre McDougall et d'Alice Cyr. Parrain, Georges McDougall; marraine Mélina Lamirande.

22 décembre: Robert-Jacques, fils de Laurent Huot et Laura Morier. Parrain, Paul Huot; marraine Bertha Morier.

25 décembre: Marie-Laurette-Noëlla, fille d'Albert Savoie et de Lumina Aubertin. Parrain, Oliva Aubertin; marraine, Sarah Gladu.

29 décembre: Marie-Thérèse-Lucille, fille de Paul-Emile Hébert et Henriette Hermary. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Hébert.

29 décembre: Marie-Thérèse-Delphine, fille de Jean-Baptiste Ross et Mary Mathy. Parrain, Roméo Desjardins; marraine, Delphine Bonneteau.

1er janvier: Marie-Angeline-Simone, fille de Henri Germain et Rosanna Poirier. Parrain, Joseph-Emile Poirier; marraine, Anna Dufault.

Page Féminine

Directrice, MERE-GRAND

Savoir Vieillir

Vieillir, se l'avouer à soi-même et le dire
Tout haut, non pas pour voir protester ses amis,
Mais pour y conformer ses goûts et s'interdire
Ce que, la veille encore, on se croyait permis.

Avec sincérité dès que l'aube se lève,
Se bien persuader qu'on est plus vieux d'un jour;
A chaque cheveu blanc se séparer d'un rêve
Et lui dire tout bas un adieu sans retour.

Aux appétits grossiers infliger d'âpres jeûnes
Et nourrir son esprit d'un solide savoir;
Devenir doux, devenir bon, aimer les jeunes
Comme on aima les fleurs, comme on aime l'espoir.

Se résigner à vivre un peu sur le rivage
Tandis qu'ils vogueront sur les flots hasardeux;
Craindre d'être importun sans devenir sauvage,
Se laisser oublier tout en vivant près d'eux.

Vaquer sans bruit aux soins que tout départ réclame,
Prier et faire un peu de bien autour de soi.
Sans négliger son corps, parer surtout son âme,
Chauffant l'un aux tisons, l'autre à l'antique foi.

Puis, un beau soir, discrètement souffler la flamme
De sa lampe — et mourir parce que c'est la loi.

FABIE.

A NOS LECTEURS ET LECTRICES

Le "Courrier de Mère-Grand" fera son apparition la semaine prochaine dans notre page, après une éclipse de quelques semaines causée par la maladie. Dès le prochain numéro, nous serons donc à votre disposition, chers lecteurs et lectrices, pour tout conseil ou renseignement désiré.

A tous, bienvenue au "Courrier"!

MERE-GRAND

UNE INJUSTICE

Madame Lavigueur entre en coup de vent chez la maîtresse d'école, la tête haute, les lèvres serrées. Madame n'est pas contente, ça se voit.

—Ma Soeur, je n'irai pas par quatre chemins: je viens vous dire que je ne comprends pas votre manière de faire envers nous.

—Madame, veuillez vous expliquer, fait la maîtresse impassible, habituée, depuis vingt ans qu'elle enseigne, aux bourrasques de parents mécontents.

—Eh bien! voilà: ma fille m'a dit que vous ne l'aviez pas changée de classe, cette année!...

—Votre fille a dit vrai, Madame.

—Alors, j'aime mieux vous le dire en face, c'est une injustice, une pure injustice.

—C'est un bien gros mot que vous employez là, Madame; et qu'il vous serait difficile de justifier.

—Difficile! Ce n'est pas pour me vanter, mais Marguerite est aussi fine qu'une autre, on sait ça!...

—Ai-je prétendu le contraire?

—Mais, puisque vous la gardez dans la même classe!... tandis que vous en faites monter qui ne la valent pas, la petite Freluquet par exemple. Même que sa mère en est assez fière, ça se voit...

—Madame, une simple question. Voudriez-vous me dire combien de fois votre enfant s'est absentée l'an dernier?

Madame Lavigueur sent le terrain moins solide et c'est d'un ton presque convenable qu'elle répond:

—Quand même elle aurait manqué quelques jours par ci par là!...

—Quelques classes!... reprend la maîtresse. Puisque vous ne pouvez pas préciser, permettez-moi de le faire pour vous. Car je tiens mes comptes, Madame. Voici le cahier des présences. Marguerite Lavigueur: 70 absences, l'an dernier.

—70! Vous m'étonnez.

—Et maintenant, combien de fois est-elle arrivée en retard en classe, et par suite combien de temps perdu?

—J'avoue que quelquefois j'ai oublié de la réveiller ou que je l'ai envoyée faire des commissions. Vous comprenez, ma soeur, qu'une mère ne peut pas laisser seuls ses petits enfants et que, si elle sort, il faut bien que quelqu'un garde la maison. Quand on sort en automobile, le dimanche, il n'y a pas moyen de les laisser à la maison.

—Oui, oui, je comprends, mais je comprends aussi que Marguerite avec toutes ses absences, tous ses retards, n'a pu, malgré son intelligence, parcourir d'une façon satisfaisante le programme de l'année dernière. Tandis que ses compagnes, moins bien douées peut-être, mais plus assidues, ont subi avec succès l'examen final.

Décidément les affaires se gâtaient pour madame Lavigueur. Elle eut le bon sens de s'en apercevoir et de le reconnaître.

Ma Soeur, dit-elle poliment, veuillez me pardonner, j'ai eu tort d'agir de la sorte envers vous. Vous n'avez fait que votre devoir, je tâcherai de mieux faire le mien.

* * * *

Madame Lavigueur a de nombreux parents. Ils se plaignent comme elle, que leurs enfants ne soient pas plus avancés. Ils s'en prennent aux instituteurs, aux institutrices, ils crient à l'injustice, au lieu de s'en prendre d'abord à leur apathie. Ils crient si fort, des fois, que les oreilles en tintent à ceux qui doivent entendre des récriminations bien moins polies que celles de madame Lavigueur.

Comment voulez-vous qu'un enfant réussisse, si les parents n'ont aucun souci de ses progrès? S'ils ne veillent pas à ce que les devoirs soient faits et les leçons apprises? S'ils le laissent courir, quand il devrait travailler?

Pères et mères intéressés à l'avenir de vos fils et de vos filles, laissez donc pénétrer en vous la conviction que vos enfants ne s'instruisent qu'à la condition qu'ils viennent bien régulièrement aux classes et qu'ils travaillent d'une façon soutenue.

Veillez à ce qu'ils soient appliqués et à la maison et à l'école.

Soyez fermes dans l'éducation de vos enfants et cette formation forte et soutenue, fera des fils et des filles dévoués, des citoyens capables de monter, monter et monter toujours.

CAUSERIE MÉDICALE

La Rougeole

Pratiquement tous les êtres humains exposés à la contagion de la rougeole contractent cette maladie. Ce fait est illustré par des exemples frappants qui se présentèrent quand la rougeole fit, pour la première fois, son apparition dans certaines Iles du Pacifique. Sans égard à l'âge ou au sexe, la maladie frappait sans exception les hommes, les femmes et les enfants.

Nous ne sommes pas encore assez renseignés au sujet de la maladie pour la prévenir complètement, mais nos connaissances nous permettent d'en atténuer les effets. Il ne nous est pas possible de prévenir les épidémies saisonnières mais nous pouvons diminuer le nombre de décès que pourrait nous causer la rougeole.

Tandis que les symptômes de la plupart des maladies varient sur une grande échelle, la rougeole apparait sous une forme typique. Le début est marqué par un rhume de cerveau accompagné de température. Plus tard, l'éruption fait son apparition et est suivie d'une desquamation fine et par petites écailles pendant la convalescence. Avant l'apparition de l'éruption, on peut remarquer sur les muqueuses de la bouche des petites taches rouges avec un point blanc bleuâtre central que l'on appelle "signe de Koplik."

La rougeole est une maladie infantile parce que la plupart d'entre nous y sommes exposés dans notre enfance. Plus les sujets sont jeunes, plus la maladie est grave. La proportion des décès diminue avec l'âge. La première année de l'enfant est la période la plus dangereuse s'il a le malheur de contracter la rougeole. La deuxième année comporte moins de risque et il en va ainsi de suite.

Il est rare que la même personne contracte deux fois la rougeole, et comme presque tous les enfants y passent, la population adulte est en grande partie, immunisée contre cette maladie.

Le sérum de convalescent, c'est-à-dire, du sang d'un sujet qui a déjà eu la rougeole, injecté à l'enfant peut lui conférer une immunité de deux ou trois semaines.

Les jeunes enfants doivent être tenus éloignés des autres membres de la famille qui sont malades, même lorsque ces derniers ne semblent avoir qu'un rhume de cerveau. S'il arrive que des jeunes enfants ont été en contact avec une petit frère ou une petite soeur malade et que l'on découvre atteint de rougeole, il serait bon de leur faire injecter du sérum de convalescent, qui pourrait dans bien des cas prévenir des parents s'ils ont déjà eu la rougeole. Ces injections se donnent généralement à des enfants de moins de trois ans et si elles sont faites précocement cela peut prévenir la maladie dans certains cas ou, tout au moins, l'atténuer considérablement.

Un enfant atteint de rougeole doit être gardé au lit. Ce sont les complications de la maladie qui sont mortelles. Les soins appropriés y sont pour beaucoup dans la prévention des complications ou dans leur traitement précoce si elles surviennent.

Pour question au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184, rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

Une beauté bien conservée

Lors des fouilles archéologiques effectuées au Pérou, on vient de mettre à jour une momie, embaumée il y a environ trois mille ans. C'est une jeune fille dont les vêtements sont encore dans un état de conservation parfaite. Aussi, cette découverte nous permet-elle quelques constatations bien intéressantes sur la mode de ces temps reculés. La robe de cette beauté antique est toute garnie de dentelle d'une rare finesse; les trois couleurs bleu, brun et ivoire, nous surprennent par leur étonnante fraîcheur. Une résille dorée enveloppe ses cheveux. Les colliers et les bracelets — en jade et en lapis-lazuli — sont d'un goût exquis. Dans son petit sac, nous trouvons tout ce qu'il faut pour le maquillage, du fard carmin, et, dans une courge minuscule, de la poudre avec une houppette tout en plume. A côté de la momie, on voit encore une pierre soigneusement polie ayant servi de miroir.

En somme la mode n'a guère changé, n'est-ce pas?

Joyeuse Fête

11 mars
Marie-Olive Coutu, Saint-Laurent, 14 ans.

12 mars
Armand Bisson, Dunrea.
Théodore Marte, Saint-Boniface.

15 mars
Georges-Henri Minchin, Saint-Laurent, 13 ans.
Jean-Joseph Combot, St-Laurent, 13 ans.
Marcelle Lobreau, Saint-Laurent.

17 mars
Patrice Nobes, Saint-Laurent, 13 ans.
Raymond Cyr, Ile-des-Chênes, 9 ans.
Annette Cyr, Ile-des-Chênes, 9 ans.

18 mars
Thérèse Trudeau, Ile-des-Chênes.
Florence Bisson, Dunrea.
Arthur Guilbault, Saint-Boniface.

A mes petits amis

Vous pouvez m'écrire maintenant, mes chéris. Et comme de longues semaines se sont écoulées depuis vos dernières nouvelles, j'attends des monticules de lettres!

Avez-vous observé les oiseaux au cours de l'hiver? Quelques-uns d'entre vous ont-ils installé des abris? Combien de lièvres se sont fait prendre dans vos collets?

Ce sera bientôt le "Poisson d'avril". Racontez-moi donc la meilleure plaisanterie dont vous avez été l'objet ce jour-là ou le "meilleur tour" que vous ayez joué. Cela nous fera du bien de rire un tantinet... même à nos dépens!

MERE-GRAND

BERTRAND DU GUESCLIN

Bertrand de Guesclin vit le jour en Bretagne, à six heures de Rennes, dans un château fort nommé La Mothe-Broon.

Son père, Regnault du Guesclin, était un chevalier fort estimé pour sa loyauté et sa vaillance; sa mère était renommée pour sa charité et ses vertus.

De ce mariage, naquirent trois fils: Bertrand, Guillaume et Olivier. Bertrand était assurément le moins beau des trois, et un trouvère le décrit en ces termes:

—Je crois qu'il n'y en eut de si laid de Rennes à Dinan: nez camus, visage noir et les yeux gris; large d'épaules avec de gros bras et de petites mains, il était lourd et malotru.

Il rebutait tout le monde. Ses parents eux-mêmes avaient peu d'affection pour lui; la brusquerie de ses manières, son inintelligence apparente, les peinaient profondément, ainsi que la violence de son caractère.

En effet, Bertrand ne connaissait pas d'autres distractions que d'organiser des combats entre les enfants du voisinage. Il simulait des assauts, des sièges, se mettait tantôt à la tête des assiégés, tantôt à la tête des assiégeants, et tout le monde se battait jusqu'à ce que les vêtements fussent en lambeaux et que le sang coulât.

Quand, après ces beaux exploits, Bertrand revenait déchiré et blessé, sa mère le réprimandait vertement. Le petit batailleur demandait pardon, mais le lendemain faisait encore pis...

Pour mettre un terme à cette conduite, le chevalier Regnault prit une mesure énergique: il fit défendre à ses vassaux de laisser leurs enfants jouer avec son fils et déclara que ceux qui enfreindraient cette défense se seraient condamnés à une forte amende.

Effrayés par les menaces de leurs parents, les anciens camarades de Bertrand se sauvaient dès qu'ils l'apercevaient; mais le terrible enfant poursuivait les déserteurs et, moitié par promesses, moitié par menaces, les forçait à de nouvelles luttes.

A bout de patience, Regnault enferma son fils dans une des tours du château. Cete punition se renouvela plusieurs fois, un grand ennui de Bertrand, qui n'était pas d'humeur à rester longtemps en repos. Aussi, un beau jour, résolut-il de s'évader; au moment que la chambrière lui apportait son repas, il lui enleva les clefs, l'enferma et s'enfuit.

Après avoir couru longtemps, le petit fuyard arriva dans un champ appartenant à son père, et que des valets étaient occupés à labourer. Sans dire un mot, Bertrand détela un des chevaux de la charrue et l'enfourcha. Puis il partit au galop, malgré les cris des laboureurs.

Le cheval dont Bertrand s'était emparé était déferré et n'avait ni selle ni rênes. En outre, son trot était si mauvais qu'il rompait l'échine. Le jeune écervelé n'en continua pas moins sa route.

Il arriva ainsi à Rennes; mais, à mesure qu'il approchait de la ville, il pressait moins sa monture, et ce fut d'un air piteux qu'il fit son entrée chez un de ses oncles.

Celui-ci, fort surpris de le voir arriver dans un tel équipage, n'eut pas de peine à lui faire confesser ses fautes. Mais il pensa qu'un exil momentané de la maison paternelle contribuerait à corriger Bertrand et il accepta de l'héberger pendant quelque temps.

Il renvoya donc le cheval au sire Regnault en lui apprenant ce qu'était devenu son fils.

Bertrand vécut pendant plus de trois mois chez son oncle, sans lui donner aucun sujet de déplaisir. Parfois il chevauchait avec lui, parfois il accompagnait sa tante dans ses promenades. Ces distractions paraissaient lui suffire et on le croyait complètement corrigé.

Sur ces entrefaites, on annonça, par toute la ville de Rennes, qu'une grande séance de lutte corps à corps aurait lieu un certain dimanche. Le vainqueur recevrait un beau chapeau bordé d'or et d'argent.

Ce dimanche-là, Bertrand, comme de coutume, accompagna sa tante à l'église. Malheureusement, la lutte avait lieu sur une place voisine et, pendant l'office, on entendait à tout moment les hourras des spectateurs.

Bertrand s'efforça d'abord de n'écouter que les chants religieux; mais tous ses efforts furent inutiles et, bientôt, n'attendit plus qu'un moment favorable pour s'esquiver. Lorsque le sermon commença, voyant que sa tante ne quittait point la chaire des yeux, Bertrand se faufila du côté opposé et atteignit sans encombre la porte de l'église.

A peine était-il arrivé sur la place qu'il fut reconnu, entouré, acclamé.

—C'est Bertrand! C'est Bertrand! Il va lutter! s'écrièrent cent voix à l'envi.

—Camarades, répondit le jeune homme, je ne lutterai pas, je viens seulement vous applaudir.

—Allons donc! Est-ce possible? Il est venu, celui qui renversera tout!

—Non, répéta Bertrand en faiblissant, je ne me battrai pas... à moins que vous ne me juriez de ne rien dire à ma tante.

Tous s'empressèrent de faire le serment qu'il exigeait, et la lutte recommença.

Bertrand était encore fort jeune, mais déjà très vigoureux, et, surtout, très vaillant. Il choisit pour adversaire un Breton qui avait abattu douze compagnons et n'avait pas été renversé une seule fois.

La lutte fut courte, car Bertrand, aussi adroit que robuste, fit immédiatement l'équilibre à son adversaire.

Mais celui-ci, en tombant, se cramponna à Bertrand et l'entraîna dans sa chute. Par malheur, notre héros s'abattit sur un caillou aigu qui lui endommagea le genou et le fit saigner abondamment.

Il se releva promptement, mais ne put réussir à se tenir debout. On fut forcé de le soutenir et de le conduire chez un chirurgien, lequel pansa l'entaille et prescrivit du repos.

Ce qui affligeait plus Bertrand, ce n'était pas sa blessure, c'était la pensée que sa tante allait s'apercevoir de sa désobéissance.

On le transporta à l'hôtel de son oncle, après lui avoir posé le noble prix sur la tête.

—Hé! pour Dieu! s'écria-t-il, avec impatience, ôtez-moi cela, je ne l'ai pas mérité, et, d'ailleurs, cela ne fera qu'accroître la colère de ma tante.

A l'église, le sermon finissait juste au moment où le pauvre Bertrand était déposé sur son lit. Sa tante, qui, à la fin de l'office, avait été toute surprise de constater sa disparition, ne tarda pas à apprendre ce qui était arrivé.

Elle se présenta, courroucée au chevet du blessé:

—Certes, Bertrand, lui dit-elle, vous ne valez pas un denier; ce n'est pas agir en fils de chevalier que d'aller lutter corps à corps sur une place publique. Et puisque les jeux vous tentent, que ne suivez-vous les tournois et que ne vous exercez-vous à jouter?

—Calmez-vous, ma bonne tante, répondit Bertrand. Je vous promets de me montrer dorénavant obéissant et raisonnable et, aussitôt que je pourrai remonter à cheval, je suivrai les joutes et les tournois, car je ne veux plus de ces luttes ridicules.

Bertrand tint parole. Il demeura encore quelque temps à Rennes et il perdit peu à peu ses mauvaises habitudes. Puis il fut autorisé à retourner chez ses parents pour lesquels, malgré son insubordination, il avait une vive affection.

A force de supplications, il obtint de son père une armure et un cheval et, bien que son armure fût modeste et son cheval de peu de valeur, il se considérait comme sérieusement équipé.

Il se rendait à toutes les joutes et tournois qui étaient annoncés en Bretagne, mais c'est en vain qu'il demandait à combattre. On lui répondait partout qu'il était trop jeune, et il se lamentait de ne pas vieillir plus vite

(A suivre)

Le Coin des Jeunes

MES PETITS-ENFANTS M'ÉCRIVENT...

Saint-Laurent, Man.,
le 17 février 1936

Chère Mère-Grand,

Je vous écris de nouveau. Il a fait bien froid la semaine dernière à St-Laurent.

J'ai deux chiens, un qui s'appelle Buster et l'autre Collie. Buster a eu un accident, un automobile a passé sur lui et l'a presque tué, mais il prend du mieux maintenant. Je vais les atteler, mes chiens, cet hiver.

Nous avons soixante bêtes à cornes et sept chevaux. J'ai dompté un poulain de deux ans.

Le samedi je fais l'ouvrage seul parce que deux de mes frères vont transporter le foin, et le troisième travaille chez ma soeur.

Je termine, chère Mère-Grand en vous invitant à venir voir vos petits-enfants de Saint-Laurent.

Gérard PERRAULT,
Grade V

× × ×

Sainte-Rose-du-Lac,
le 11 janvier 1936

Chère Mère-Grand,

C'est la première fois que je vous écris. Je suis une petite fille de douze ans. Je reste au village. J'aime le soir quand c'est le temps d'apprendre mes leçons françaises: la grammaire, l'histoire du Canada, la rédaction et surtout le catéchisme. Je travaille bien fort pour le concours français.

J'ai quatre soeurs et un frère. Je suis le bébé de la famille. J'aime bien rester à Sainte-Rose. En hiver on se roule dans la neige; on fait des glissades, on va sur les côtes avec nos traîneaux. Il y a des fois où il fait trop froid. Alors il faut bien se résigner à rester à la maison pour des jeux plus tranquilles.

Votre petite-fille qui vous aime bien.

Alice LOIRE,
Grade V

× × ×

Sainte-Rose-du-Lac,
le 7 février 1936.

Chère Mère-Grand,

Voici une élève qui vous a déjà écrit dans le grade VI, il y a deux ans; maintenant je suis dans le grade VIII. Tous les mois un ou une élève vous écrit. Il me semble que j'aimerais ça être à votre place pour recevoir beaucoup de lettres des petits enfants du Manitoba.

Vous savez sans doute que la mère de notre cher M. le Curé est morte. Elle était si bonne, je suis certaine qu'elle est avec le bon Dieu maintenant.

M. l'inspecteur est venu dans nos classes pour une toute petite visite, car il devait assister à une assemblée de commissaires. Nous avons chanté pour lui. Nous attendons aussi la visite du R. P. Inspecteur français. Il me semble que nous avons beaucoup d'ambition pour notre belle langue. L'année passée j'avais gagné le premier prix de la province. Cette année je tâche de le gagner encore.

Au jour de l'an nous avons visité nos grands-parents. Ils sont très vieux et encore bien vaillants. L'année passée ils ont célébré leur noces de diamant. Grand-père est très intéressant, il nous parle toujours de politique. Grand'mère a été bien bonne de placer devant nous un gros panier de bonbons et de noix comme étrennes. En retour nous prions beaucoup pour eux afin qu'ils vivent longtemps.

Votre petite-fille affectionnée,
Geneviève GAMACHE
(12 ans), Grade VIII

Le chien affamé peut être fort malin?

L'intelligence du chien est une chose inouie et réserve les plus charmantes surprises...

Il y avait une fois un chien de monastère, le couvent était très pauvre et le toutou assez mal nourri. Chaque fois que la nourriture manquait complètement au monastère, le prieur agitait une certaine cloche qui avertissait le voisinage de cette détresse.

Notre chien avait remarqué la manoeuvre. Un jour qu'il avait bien faim, il tira la cloche, guetta l'arrivée des provisions et s'en adjugea une bonne partie. Il ne fut, d'ailleurs, ni battu ni grondé, les moines furent indulgents pour cette faim qu'ils éprouvaient si souvent eux-mêmes.

Compliment

Albert, à Gustave — Tu ne parles plus à Robert, pourquoi?

Gustave—Il m'a traité de petit imbécile.

Robert — Il a eu tort, car tu es plutôt grand pour ton âge.

Système D grammatical

L'instituteur — Bien. Et qu'est-ce qu'un synonyme?

(Silence. Un élève claque du doigt).

L'élève — Un synonyme, m'sieur, c'est le mot qu'on emploie à la place d'un autre quand on ne connaît pas l'orthographe de ce mot-là.

Devinettes

—Quel est le saint le plus riche?
Réponse. — Saint Fortuné.
—Qui est-ce qui fait le tour de la chambre sans bouger?
—Le mur.
—Quel est le locataire qui déménage le plus souvent?
—La lune, qui change de quartier toutes les semaines.

A Travers les Centres Français

Nos correspondants spéciaux de la "Liberté"

HAYWOOD

[illegible]

SAINT-JEAN-BAPTISTE

[illegible]



Poudre Contre-Acide PHE-PONTAINE pour douleurs de l'estomac telles que brûlures, aigreurs, [illegible]. 50c Franco

LETELLIER

[illegible]

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

[illegible]

SAINT-PIERRE-JOLYS

[illegible]

SAINT-NORBERT

[illegible]

OTTERBURNE

École du village

GRADE VI — [illegible] 81; [illegible] Poirier, 71.

GRADE V — Marie-Ange Poirier, 74; [illegible], 72.

GRADE IV (a) — [illegible], 76; Roger [illegible], 72.

GRADE IV (b) — Lucile [illegible], 69; [illegible] Poirier, 69.

GRADE III — Aline [illegible], 71.

GRADE II — [illegible], 72; [illegible], 61.

GRADE I — [illegible], 82; René Poirier, 78.

Cours Préparatoire — [illegible], 91; [illegible], 82.

LE CHANGE

10 mars

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

États-Unis. Prime $1.00.

Franc Français	0.0475
Livre anglaise	4.9925
Autriche	0.1884
Belgique	0.1702
Italie	0.0800
Allemagne	0.4047

LE MARCHÉ

10 mars

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
De choix	$4.75—$5.00
Bons	$4.00—$4.50
Moyens	$3.25—$3.75
Ordinaires	$2.50—$3.00
Bouvillons, au-dessus de 1,050 lbs.	
De choix	$4.75—$5.00
Bons	$4.00—$4.50
Moyens	$3.25—$3.75
Moyennes	$2.75—$3.00
Génisses—	
De choix	$4.25—$4.50
Bonnes	$3.50—$4.00
Moyennes	$2.75—$3.25
Ordinaires	$2.25—$2.50
Veaux engraissés—	
De choix	$6.00—$7.50
Bons	$4.50—$5.50
Moyens	$3.50—$4.00
Vaches	
Bonnes	$3.00—$3.50
Moyennes	$2.50—$2.70
Ordinaires	$2.00—$2.25
Taureaux—	
Bons	$2.75—$3.25
Ordinaires	$2.00—$2.50
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.00—$2.50
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$2.00—$2.75
Ordinaires	$1.50—$1.75
Vaches laitières	$20.00—$40.00
Veaux de boucherie	
Bons et de choix	$6.00—$7.00
Ordinaires et moyens	$2.50—$5.50
Porcs—	
Bacon de choix—Prime $1 par tête	
Bacon	$8.25
Bouchers—Escompte de $1 par tête	
Pesants	$7.85
Très pesants	$6.75—$7.00
Légers et maigres	$8.25—$8.65
Truies No 1	$6.75
Truies No 2	$6.75
Inférieurs	$5.00—$5.50
Verrats	$3.50—$4.00
Dillers	$6.00—$6.50
Agneaux—	
Bon poids moyen	$7.00—$7.75
Bons pesants	$6.00—$6.50
Ordinaires	$4.00—$5.50
Moutons—	
Bons pesants	$1.75—$2.00
Bons poids moyen	$2.50—$3.00
Ordinaires	$1.25—$1.50

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crémerie faite no 1 F.O.B.	
Winnipeg	.30
Crème—	
Table	.19
Spécial	.17
No 1	.15
No 2	.12

Oeufs—

D'après la classification du gouvernement (fédéral)

Grade A, gros, la douz.	30—32
Grade A, moyens, la douz.	28—30
Poulettes, douz.	26—28
Grade B, la douz.	24—26
Grade C.	21—23

Farine—

Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patent, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household, Robinhood, Maple Leaf Mills:

Le sac de 98 livres — $3.00

Ce prix est pour le Manitoba et la Saskatchewan. Pour l'Alberta, il y a une différence de 20 sous de plus.

Alimentation—

Prix de détail

Son. La tonne	$19.00
Moulée. La tonne	$19.00
Gruau—	
(Prix de détail)	
Sac de 80 livres	$3.20

Pommes de terre (F.O.B., Winnipeg)

Gros — Pommes de terre nouvelles du Manitoba.

Sac de 90 liv. — .75

Détail — Pommes de terre nouvelles,

Sac de 90 liv. — .85

Cours du grain fourni par

James Richardson & Sons Ltd.

[illegible] GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG TEL. [illegible]

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mars	2	3	4	5	6	7
BLÉ						
Nord No 1	81¾	81¾	81⅛	81⅞	81⅛	83⅛
Nord No 2	79⅜	78⅞	79⅛	79⅜	79⅛	80⅜
Nord No 3	75⅜	74⅞	75⅛	75⅜	73⅛	76⅞
No 4	71⅜	71½	71⅞	72	71⅜	73½
No 5	64⅞	63⅞	64	64½	64	65½
No 6	54⅞	54⅞	54½	54⅞	54½	56
Fourrage	45⅞	45⅞	45⅞	45⅞	45½	47
Sur voie aut.	81	80⅞	80⅞	81⅛	81	82⅞
No 1 Durum	75⅞	75⅞	75½	75⅞	75⅛	77
No 2 Durum	70⅞	70⅞	70½	70⅞	70½	72
No 3 Durum	63⅞	63⅞	63½	63⅞	63⅛	65
Inférieur Nord 1	80⅞	80⅞	80⅞	80⅞	80⅞	82⅛
Inférieur Nord 2	77⅞	76⅞	77⅞	77⅞	77⅞	78⅞
Inférieur Nord 3	73⅞	72⅞	73⅞	73⅞	73⅛	74⅞
[illegible] 1	74⅞	74⅞	74½	74⅞	74⅛	76
[illegible] 2	73⅞	73⅞	73½	73⅞	73½	75
[illegible] 3	69⅞	69⅞	69½	69⅞	69⅞	71
[illegible] Nord 1	73⅞	72⅞	73	73⅛	73	74⅛
[illegible] Nord 2	71⅛	70⅞	71	71⅛	71	72⅛
[illegible] Nord 3	69⅞	69⅞	69⅞	69⅞	69⅞	71
[illegible] 1	73⅞	73⅛	73½	73⅞	73½	75
[illegible] 2	71⅛	71⅛	71⅛	71⅞	71⅛	73
[illegible] 3	66⅞	66⅞	66⅞	66⅞	66½	70
AVOINE						
C.W. No 2	37	37⅛	37⅛	37½	36⅛	38⅜
C.W. No 3	30⅛	30⅞	30⅞	30⅞	30	30¼
Fourrage No 1	29⅛	29⅞	29⅞	29⅞	27⅞	28
Fourrage No 2	26	26⅞	26⅞	26⅞	25½	25⅞
Fourrage Rel.	23⅞	23⅞	23⅞	23⅞	23¼	23½
Sur voie aut.	36⅞	35	35	35	34⅞	34⅞
ORGE						
C.W. No 3	37⅞	37⅞	37⅞	37⅞	36⅞	37⅞
C.W. No 4	35½	35½	35⅞	35⅛	34⅛	35⅞
C.W. No 5	33½	33½	33⅞	33½	32⅞	33⅞
C.W. No 6	32	32	32⅛	32	31	31⅞
Sur voie aut.	36⅛	36⅞	36⅞	36⅞	35⅞	36⅞
LIN						
C.W. No 1	157⅞	158	158⅞	158	158⅞	159
C.W. No 2	153⅞	153½	153⅞	153½	153⅞	154½
C.W. No 3	142⅞	152	143⅞	143	142⅞	144
C.W. No 4	135⅞	136	136⅞	136	134⅞	135
Sur voie aut.	156⅞	156½	156⅞	156½	156⅞	157½
SEIGLE						
C.W. No 2	42⅞	42⅞	43⅞	43½	42⅞	44⅞
C.W. No 3	37⅞	38⅞	38⅞	38⅞	38½	40⅛
C.W. 3 [illegible]	36⅞	35⅞	36⅞	36⅞	35⅞	37⅞
C.W. No 4	36⅞	35⅞	36⅞	36⅞	35⅞	37⅞
Rejet. [illegible] X	35⅞	34⅛	35⅞	35⅛	34⅞	36⅞
Sur voie aut.	43⅞	42⅞	43⅞	43 ⅞	42⅞	44

OPTIONS—WINNIPEG

BLÉ						
Mai	83⅞	83⅞	83½	83⅞	83½	85
Juillet	84⅞	84⅞	84½	84⅞	84½ A ½	85⅞
Oct.	84⅞	84	84⅞	84⅞	84⅞	85⅞
AVOINE						
Mai	33	33⅞	33⅛	33⅛	32½	32⅞
Juillet	32⅞	32⅞	32⅞	32⅞	31⅞	32
ORGE						
Mai	38	39	39⅛	39	38	38⅞
Juillet	39⅞	39⅞	39⅞	39⅞	38⅞	39⅞
LIN						
Mai	157⅞	158	158⅞	158	158⅞	158
Juillet	154⅞	154½	154½	154⅞	154⅞	155
SEIGLE						
Mai	45⅞	44⅞	45⅞	45½	44⅞	45½
Juillet	46⅞	45⅞	46⅞	46⅞	45⅞	47⅞
Oct.	46⅞	47⅞	47⅞	47⅞	47⅞	48⅞

EDMONTON — Une chaîne de lettres dont on ignore l'origine et qui réclame le paiement sans délai du dividende social de $25 par mois a commencé à circuler à Edmonton et dans tout l'Alberta.

BELGRADE — En pleine Chambre, le député Arsenitovitch a tiré du revolver sur le premier ministre Stoyadinovitch, mais n'a pas réussi à l'atteindre.

PARIS — Jean Patou, qui fut longtemps l'un des rois de la mode, mais dont la dépression entraîna la ruine, est mort. Il avait 47 ans.

GRATIS

Semences de Fleurs et Légumes

Envoyez un nouvel abonnement ou renouvelez votre abonnement maintenant

Pour chaque renouvellement d'un an ($2.00), nous adressons franco par la poste, au choix, deux des collections Nos 1, 2 et 4, ou la collection No 3.

Pour chaque renouvellement de deux ans ($4.00), nous adressons franco par la poste, au choix, deux des collections Nos 1, 2 et 4, et en plus, la collection No 3.

A toute personne qui envoie $2.00 pour le nouvel abonnement d'un autre, nous adressons franco, au choix, deux des collections Nos 1, 2 et 4, et, en plus, la collection No 3. Le nouvel abonné recevra également, comme prime spéciale, deux des collections Nos 1, 2 et 4, au choix, et, en plus, la collection No 3.



Ces graines de semence vous sont envoyées directement par la Maison avec laquelle nous faisons affaire. Dès que vous recevez vos paquets, vérifiez-en le contenu et avertissez-nous sans tarder de toute erreur.

NO 1 — COLLECTION DE PLANTES-RACINES

Dix gros paquets

BETTERAVES, demi-longues rouges. De quoi semer une raie de 20 pieds.

CAROTTES, Chantenay demi-longues. Pour une raie de 40 à 30 pieds.

OIGNONS, Danvers Globe jaune. Pour 15 à 20 pieds.

LAITUE, Grand Rapids. Pour 20 à 25 pieds.

NAVETS, dessus pourpré (70 à 80 pieds).

NAVETS DE SUEDE, Gemme canadienne (60 à 70 pieds).

PANAIS, rond et court, hâtif. Pour 40 à 50 pieds.

RADIS, Déjeuner français. (25 à 30 pieds).

CONCOMBRES, hâtifs. Gros paquet suffisant pour 100 plantes. Toute famille devrait avoir des concombres à trancher et à mariner.

OIGNONS blancs. Gros paquet suffisant pour 20 pieds. Font des cornichons délicieux.

NO 2 — COLLECTION DE FLEURS ANNUELLES

12 magnifiques plantes à floraison rapide

ASTERS, Reine du Marché.

CALIFORNIA POPPY, Hybrides nouveaux prix.

SOUCI, nouvelles nuances.

CLARKIA, mélange nouveauté.

COSMOS, Hybrides hâtives.

FLEURS A BORDURES.

IMMORTELLES, nouveau mélange.

MATHIOLA, Fleurs odorantes le soir.

MIGNONNETTE, mélange spécial, Large, odorante.

PETUNIA, Hybrides mélangés.

COQUELICOT SHIRLEY, nouvelles nuances.

ZINNIA, géants, fleurs Dahlia.

NO 3 — COLLECTION DE LEGUMES D'HIVER

BETTERAVES, Détroit, rouge foncé (une once). Sèmera 160 pieds.

CHOUX, Tête de balle danoise (gros paquet). Produira 1,000 livres de choux.

CHOUX, Rouges au vinaigre (gros paquet). Produira plus de 300 têtes.

CAROTTES, Chantenay demi-longues (une once). Sèmera 250 pieds.

CITROUILLES, Douces ou sucrées (gros paquet). Pour 10 à 15 plants.

OIGNONS, Danvers Globe jaunes (gros paquet). Sèmera de 25 à 30 pieds.

PANAIS, Guernesey demi-long (une once). 250 pieds.

COURGES, Vraie Hubbard améliorée (gros paquet). Pour 12 à 20 plants.

COURGES A LA MOELLE (Vegetable Marrow). Paquet de 20 à 25 plants.

NAVETS, Suède à dessus pourpré (une once), pour semer 300 pieds.

NO 4 — COLLECTION DE POIS DE SENTEUR Spencer

8 magnifiques nouvelles nuances—Paquets ordinaires

AMETHYSTE, Bleu.

AVALANCHE, Blanc clair.

AUSTINE FREDERICK, Lavande.

BARBARA, Saumon.

CHARITY, écarlate.

ROSIE, rose foncé.

WARRIOR, marron.

WHAT JOY, crème.

ENVOYEZ VOTRE ABONNEMENT AUJOURD'HUI

Les semences seront envoyées seulement aux abonnés qui se serviront de cette formule

Veuillez trouver ci-inclus $__________ pour abonnement de __________ an à la "Liberté". Envoyez-moi franco les collections Nos __________

Nom __________

Adresse __________

Veuillez spécifier : Abonnement nouveau ( ) ou renouvellement ( )

FEUILLETON DE LA "LIBERTE"

Coeurs Torturés

Xavier CHANTEBRUNE et Paul TERNOISE

NUMERO 3

(Suite)

V

L'ECHANGE

En se levant, ce lundi-là, Paul Daubry avait rapidement dressé le bilan de la situation. Celle-ci apparaissait des plus sombres.

Car l'échéance approchait. Dans quatre jours, la maison Romain Duchamp et Cie devrait payer à guichet ouvert des sommes qui formaient un total imposant, un total terrible, puisque, après les détournements commis, les disponibilités restantes ne pouvaient sufire à le couvrir.

Or, ayant renoncé à faire appel au concours de Jaqueline, Paul Daubry se rendait parfaitement compte qu'il ne pourrait jamais, en un temps aussi court, réunir les fonds nécessaires pour combler le déficit. Alors, à cause de lui, son patron encourrait de graves ennuis, peut-être la faillite. Il serait, par la faute de l'employé pour qui il s'était montré si affectueux et paternel, acculé à la ruine, sinon à un déshonneur immérité.

Cette considération força la décision du jeune homme. Se taire plus longtemps, c'eût été aggraver encore la trahison commise, l'abus de confiance déjà si criant. Il fallait avouer tout de suite le crime encore ignoré, prévenir l'honnête négociant du péril qui le menaçait à son insu, de façon qu'il eût le temps matériel de se retourner pour y faire face, et, déjà frappé d'un injuste malheur, qu'il pût éviter de succomber dans un désastre imprévu.

"Un homme averti en vaut deux, s'était dit Paul Daubry. Je lui remettrai le peu d'argent qui me reste, et je l'aiderai de tout mon pouvoir à trouver ce qu'il faudra pour compléter la somme voulue.

Et c'était pour accomplir ce pénible mais impérieux devoir que l'employé coupable se trouvait, ce matin-là, en tête-à-tête avec le patron qu'il avait dépouillé.

Mais quel brave homme, ce patron-là!

Lorsque, craignant de manquer de courage, le caissier-comptable lui avait, tout d'un trait, jeté l'aveu brutal de ses graves détournements et l'affolant total de ceux-ci, Romain Duchamp l'avait considéré avec une surprise mêlée de commisération, et avait prononcé, sans plus lever la voix que dans une conversation ordinaire:

—Oh! mon pauvre ami!... Vous me faites beaucoup, beaucoup de peine!...

Alors, fondant en larmes, Paul Daubry était tombé à genoux, et les mains jointes avait sangloté:

—Je suis indigne de pitié... Je ne mérite pas votre pardon... J'ai abusé de votre confiance, j'ai trahi tous mes devoirs envers vous... Chassez-moi de votre maison!... Dénoncez-moi!... Livrez-moi à la justice!... Qu'on m'envoie au bagne, c'est tout ce que je vaux!

Mais l'autre, le prenant aux épaules et l'aidant à se relever:

—Vous m'avez mal compris, mon enfant. Ce n'est pas surtout moi que je plains, c'est vous-même. Si vous avez commis une erreur, vous l'avez chèrement payée; et si vous fûtes coupable d'une faute, vous voilà cruellement puni.

Car tel il était, cet homme extraordinaire. Il ne pensait pas, d'abord, au préjudice causé, aux graves embarras qui allaient en résulter pour lui. Il s'inquiétait, premièrement de ce garçon qu'il voyait tout en pleurs, accablé de chagrin, de confusion, de regrets, de remords, si pitoyable, en vérité, dans l'excès de sa détresse, qu'il s'en trouvait, lui, Romain Duchamp, le patron lésé, bouleversé jusqu'au profond de son coeur honnête, à qui rien d'humain ne demeurait étranger.

Il dit, tout doucement, comme à un enfant que l'on console:

—Allons, calmez-vous, mon ami, remettez-vous! Asseyez-vous là, près de moi, et racontez-moi comment cet accident est arrivé.

Et voilà! Il appelait son voleur: mon ami... Et qualifiait **d'accident** une longue série de détournements et de faux en écritures compliqués d'abus de confiance caractérisé.

On dira ce qu'on voudra, mais c'est beau, tout de même, la bonté! A un certain degré, elle touche facilement au sublime.

Et Paul Daubry, d'une voix tremblante, les yeux baissés, raconta, expliqua tout en détail. A aucun moment il ne fut interrompu. Romain Duchamp l'écoutait attentivement, en silence, évitant de le regarder, par crainte de le gêner.

Puis quand Paul Daubry s'arrêta:

—C'est tout? questionna le patron.

—C'est tout! répondit l'autre dans un soupir et comme brisé.

—Alors, résumons: Il manque à la caisse?...

—Soixante-seize mille neuf cent quarante francs... exactement!...

Romain Duchamp ne put réprimer un sursaut, tant la somme lui parut énorme: non seulement quant au dommage subi par lui, mais quant aux pertes de jeu essuyées par son employé.

—Quelle triste inspiration vous avez eue, mon pauvre ami! Oh! le jeu est un gouffre où tant de fortunes se sont englouties! Comment les gouvernements tolèrent-ils une industrie si funeste à tous!...

Puis, revenant aux affaires:

—Donc, nous disons soixante-dix sept mille francs, en chiffres ronds... Il nous reste en caisse combien?

Quarante-trois mille francs.

—Et notre échéance est de?...

Cent vingt-huit mille...

—Et l'échéance tombe...

—Dans quatre jours!

—Ah! diantre...

Le négociant avait pâli. Tout autre eût pâli à moins, car la perspective était littéralement effrayante. Il calcula seulement:

—Il nous aurait, sans cela, manqué huit mille francs, mais je les aurais prélevés sur mon portefeuille personnel, quitte à me restreindre pendant quelques semaines.

"Mais soixante-dix sept mille francs, c'est-à-dire, en chiffres ronds, quatre-vingt mille, je suis joliment embarrassé pour me les procurer, surtout dans un délai aussi court.

—Monsieur, dit Paul Daubry, je possède encore une vingtaine de titres que je n'ai pas eu le temps de négocier. On en pourrait tirer douze ou quinze mille francs...

—Bien, mon ami, nous verrons cela.

Puis, après un instant de réflexion:

"Vous allez retourner dans votre bureau et me dresser un relevé de tous les recouvrements que nous avons à faire, aujourd'hui et les jours suivants. Il faut faire flèche de tout bois

—Vous voulez que je reprenne mes fonctions? bégaya Daubry, stupéfait.

—Eh, certes!... qui pourrait vous remplacer, dans de pareilles circonstances, vous qui êtes seul au courant de toutes les affaires de la maison? Moi-même, sans votre aide, je ne m'en tirerais pas!... J'ai absolument besoin de votre entier concours... Je vous le demande instamment... Vous n'allez pas me refuser ce service!...

Paul Daubry se leva, violemment ému.

—Je ferai tout ce que je pourrai pour vous aider à sortir de l'impasse critique où vous vous trouvez par ma faute, dit-il. Après...

—Parlons, d'abord, **d'avant**, coupa Duchamp. Chaque chose en son temps. Pour l'instant, il s'agit de faire face à l'échéance imminente. Allez, mon ami, et préparez-moi le relevé que je vous demande. De mon côté, je vais conférer avec mon frère et ma soeur pour voir combien nous pourrons réunir de fonds à nous trois...

Ils s'assemblèrent aussitôt dans un salon du premier étage où ils avaient leurs appartements privés: Romain Duchamp, le chef de la maison, Victorine, sa soeur aînée et Gaston, leur jeune frère, tous trois associés avec des droits divers pour l'exploitation de la firme commerciale.

Les deux derniers écoutèrent avec des impressions variées l'exposé de la situation que leur faisait Romain.

—Evidemment, c'est une rude tuile, opina Gaston en haussant les épaules. C'est ennuyeux, très ennuyeux!

C'était un garçon de vingt-huit ans, mince et blond, d'allure sportive et décidée, parfaitement équilibré et pondéré, positif, réfléchi, qui ne s'emballait pas, et semblait difficile à déconcerter.

Mais sa soeur agitée, nerveuse, et toujours prête à s'affoler, gémit avec un accent tragique:

—C'est épouvantable!... Une vraie catastrophe, un désastre!... La ruine de notre maison...

—Il ne faut rien exagérer, reprit doucement Romain. C'est un moment difficile, et rien de plus. Si nous réunissons nos efforts, nous arriverons à franchir cette mauvaise passe.

Victorine voulait que l'on déposât une plainte contre l'employé coupable.

Gaston montra que la mesure était inutile, excessive et contraire aux véritables intérêts de la maison.

Pour faire face aux exigences de la situation, il fallait d'abord réunir des fonds, afin de pouvoir payer les valeurs à l'échéance. La somme nécessaire était, en chiffres ronds, nous l'avons vu, d'environ quatre-vingt mille francs.

On compta pour peu de chose les valeurs spontanément offertes par Paul Daubry, et qui représentaient tout ce qui lui restait de son patrimoine.

La maison attendait cinq ou six mille francs.

Au total une quarantaine de mille francs, c'est-à-dire la moitié de la somme indispensable pour faire face aux échéances

Il fallait trouver le reste.

Romain et Gaston descendirent au bureau pour prendre des mesures en conséquence.

Les deux hommes partis, Victorine se mit à réfléchir. En dépit de la confiance affectée de ses frères, elle voyait l'avenir en noir. Quarante mille francs, en temps de crise économique, cela ne se trouve pas sans subir des conditions onéreuses. Même en admettant — ce qui était douteux —que Romain et Gaston réussissent à contracter un emprunt, le budget familial serait, pendant des mois, obéré par cette lourde dette.

Et cette perspective révoltait la stricte honnêteté de Victorine par ce qu'elle lui semblait avoir d'injuste et de paradoxal

—Ainsi, se disait-elle, mon frère refusant de porter plainte contre ce vaurien, celui-ci échappera à tout châtiment, et nous, les volés, nous devrons porter sa peine et serons punis à sa place. Ma parole, c'est le monde à l'envers!... Mais il y a plus: Il faut que la famille volée se cotise à grands frais pour boucher les trous faits dans la caisse, tandis que la famille du voleur se désintéressera froidement de tout et s'en lavera les mains...

A ce point de son soliloque, Victorine tressaillit, frappée d'une idée subite:

—Car il n'est pas sans famille ce triste sire! Il est célibataire, mais il a une soeur en excellente situation, et même pas mal riche à ce qu'il paraît!...

"Eh! bien, moi, j'irai la trouver, cette soeur, et lui parlerai comme il convient.

"Il ne sera pas dit que mes frères et moi nous serons dépouillés à cause de ce garçon, et que la plus proche parente du coupable n'aura participé en rien à ce sacrifice alors qu'elle en a beaucoup plus les moyens que moi...

"Allons! je vais mettre bon ordre à tout cela!

Seulement, comme elle se doutait qu'une telle démarche serait désapprouvée par ses frères, et que son projet serait repoussé si elle le leur soumettait, Victorine se garda bien d'en souffler mot, et ce fut sans prévenir personne que au début de l'après-midi, elle se rendit à la gare et prit le train pour Viroflay.

VI

LANGUE DE VIPERE

—Et voilà conclut Victorine, un peu embarrassée tout de même par l'impression qu'elle avait vraiment beaucoup parlé, peut-être trop: trop vite en tout cas et trop inconsidérément.

Elle s'était libérée, "soulagée", comme on dit vulgairement, en lâchant, d'un bloc, tout le fardeau de sa rancoeur, de ses craintes, de son ennui et de son mécontentement. Elle avait "passé cela sur quelqu'un", ce qui est une façon commode et sommaire, sinon élégante et noble, de se débarrasser d'un poids gênant.

Seulement, ce "quelqu'un"... c'était Jacqueline, si suavement jeune, si profondément candide, si visiblement innocente de tout mal, et tellement fière et digne devant cette attaque imprévue que Victorine, en la regardant, éprouva tout à coup une sorte de confusion qui ressemblait assez à du remords.

A telle enseigne qu'elle ne put s'empêcher d'ajouter, en manière d'excuse:

—Mademoiselle, je vous jure que je serais sincèrement désolée de vous avoir fait de la peine... Et je me doute bien, pourtant, que ce que je viens de vous dire n'a pu vous causer aucun plaisir... Mais nécessité oblige. Je vous ai exposé en toute franchise la situation critique où nous a mis...

—Je le sais, coupa Jacqueline. Je ne vous reproche pas de m'avoir mis au courant...

—Notez bien que ce n'est pas pour lui jeter la pierre, repartit Victorine avec volubilité. Personne n'est sans péché; nous sommes tous faillibles, et nous n'avons pas le droit de juger, encore moins de condamner quelqu'un pour ses égarements.

—Non! prononça la jeune fille avec fermeté. Il y a trop d'éléments qui échappent à notre appréciation.

—Seulement, reprit l'autre, je suis l'aînée de la famille, et j'ai le devoir de sauvegarder l'honneur du nom que je porte.

"Alors vous vous expliquez ma démarche, n'est-ce pas, mademoiselle?... Si nous avions pu, entre nous, réaliser la somme nécessaire, je vous aurais épargné, à toutes deux, cet entretien, qui m'est infiniment pénible, soyez-en convaincue.

—Soyez assurée de votre côté, que je ne vous en veux nullement, répliqua la jeune fille. Je comprends fort bien la situation. Ce que je déplore le plus, c'est que mon frère m'eût caché ses premiers embarras. Cela eût certainement évité tant de conséquences fâcheuses.

—Mais naturellement! s'écria Victorine. C'est bien ce que mon frère nous disait: "S'il m'avait avoué sa première erreur, on se serait arrangé tout de suite." Seulement, sans doute, il n'a pas osé, et alors, de fil en aiguille, comme on dit...

Et feignant un redoublement d'émotion qui ne correspondait vraisemblablement pas à ses sentiments réels, elle reprit d'un ton larmoyant, en baissant les yeux:

—Vous comprenez bien que nous aurions tout fait pour lui éviter des ennuis. Depuis huit ans qu'il est dans notre maison, on le considère un peu comme de la famille...

Régionalisme Manitobain

(Suite de la page 3)

On allait profiter du large sourire de tolérance officielle de la majorité, rivaliser avec elle d'ardeur et de civilité. Depuis lors, les Canadiens français gagnent du terrain à la faveur de leur solidarité compacte, grâce aussi à un noyau intellectuel très actif qui les représente dans tous les domaines. Si nos écoles ont dû adopter des manuels inspirés de la mentalité que l'on sait, il s'est trouvé des maîtres intelligents pour les commenter ou en faire abstraction.

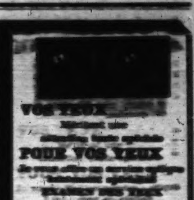
Mentionnons le nouvel état de choses depuis la division du diocèse en 1915. Par décision de Rome, tout le côté nord-ouest du Manitoba devenait le diocèse de Winnipeg à la mort de Mgr Langevin. Mgr Sinnott, premier archevêque, avait ainsi sous sa juridiction une vingtaine de paroisses canadiennes-françaises. Mais Saint-Boniface demeure, en fait, le centre de tous nos congénères, auquel ils restent attachés de coeur. Leur nouvel évêque les a encouragés à se réunir dans la magnifique paroisse française du Sacré-Coeur à Winnipeg, confiée aux Pères Oblats. On ne peut que féliciter ces Pères de l'enthousiasme qu'ils ont su insuffler à leur jeunesse agissante. On vient d'inaugurer une série de nouveaux locaux à leur Club Sportif aussi complet que ceux du Y.M.C.A. ou de la Palestre Nationale, à Montréal.

Donc, Saint-Boniface est le point convergent de toutes les paroisses françaises qui étreignent le sud-ouest de la région manitobaine. C'est là que sont établis les nerfs moteurs de ce grand corps. L'évêché d'abord continue comme par le passé sous la directive de prélats patriotes et par des prêtres zélés, à activer les associations de jeunesse, telle l'A.C.J.C., les groupements paroissiaux, la vie enfin de tout l'organisme canadien-français. Nos trois premiers évêques sont bien connus de ceux qui savent un peu leur histoire. Mgr Béliveau et Mgr Sinnott succédèrent à Mgr Langevin en se partageant son maigre diocèse. Depuis quelques années, Mgr Yelle remplit la charge de coadjuteur, avec future succession, auprès de Mgr Béliveau. Il a visité dans le détail les nombreuses communautés du diocèse, les 46 paroisses et les 15 missions du diocèse, il a affermi et encouragé les oeuvres, il a réveillé bien des énergies latentes. Sa compréhension, sa sympathie profonde lui ont acquis toutes les volontés.

Quant aux moyens principaux de survivance, nous avons un journal hebdomadaire très au point, "La Liberté", fondé en 1913, que dirige depuis 1923 M. Donatien Frémont, un Français tout à fait Canadien de coeur. Ce journal ne saurait être mieux adapté à la région. Il fait oeuvre salutaire, vitale, étant le seul organe français d'intérêt général à pénétrer dans les foyers. Outre les [illegible]

[illegible]

(L'Action Nationale)



BEAU PROGRÈS DES AFFAIRES DE LA METROPOLITAN

Oeuvres de bien-être auprès des assurés

OTTAWA, le 9 mars. — Le soixante-neuvième rapport annuel que la Metropolitan Life Insurance Company publie aujourd'hui accuse de nouveaux progrès. Les assurances-vie en cours ont dépassé, en 1935, la somme de vingt billions de dollars, ce qui est le chiffre le plus élevé encore obtenu et indicateur d'une amélioration générale au Canada et aux Etats-Unis. Le nombre des polices d'assurance-vie en cours, y compris 1,670,041 certificats d'assurance collective, atteint le total de 42,365,146. Parmi les autres détails importants de ce rapport annuel, on remarque: une forte augmentation de l'actif qui atteint plus de quatre billions de dollars; un montant de $535,251,564 payé au cours de l'année, aux assurés et à leurs bénéficiaires: c'était dire $4480 payés, à la minute, chaque jour ouvrier; l'attribution, en 1935, de dividendes au montant total de $95,594,551; la continuation d'un vaste programme d'hygiène et d'activités sociales.

"Les affaires de la Compagnie continuent à progresser au Canada", affirmait M. Harry D. Wright, Troisième Vice-Président et Gérant pour le Canada. "Nous avons actuellement en cours plus de un billion de dollars d'assurances-vie réparti entre 2,037,455 polices. Le montant payé, au cours de l'année, aux assurés canadiens et à leurs bénéficiaires a été de $28,412,440. Au cours de l'année 1935, près de quatre cent mille visites d'infirmières ont été faites, sans frais supplémentaires, à des assurés canadiens. De plus, environ quatre millions et demi d'exemplaires de publications relatives à l'hygiène ont été distribués dans le pays."

M. Wright s'est montré satisfait de la publicité nationale de la Compagnie et de ses résultats, publicité qui insistait surtout sur des points d'hygiène, de même qu'il s'est dit content du film en couleur "Once upon a time", qui avait pour but de prévenir les accidents. Il fit remarquer que, depuis 1872, année où la Compagnie commença ses opérations au Canada, celle-ci a payé ou placé dans le Dominion une somme qui excède de $137,000,000 le montant encaissé en primes dans le pays, et qu'elle a actuellement au pays, des placements atteignant le total de $267,633,142, total supposant une augmentation de $10,713,675 pour l'année.



HARRY D. WRIGHT
Troisième vice-président et gérant, au Canada, de la Metropolitan Life Insurance Company, qui révèle une augmentation de placements dans le Dominion.

"L'assurance-vie au Canada a atteint à des succès dont nous pouvons être fiers", ajoute M. Wright. "Elle a rempli ses devoirs de bonne administratrice en conservant les fonds constitués par les épargnes de ses assurés, et elle a répandu des millions de dollars dans la circulation, grâce à la diligence apportée dans l'accomplissement des obligations assumées en vertu de ses divers contrats."

A propos du chiffre des affaires totales de l'année, au Canada et aux Etats-Unis, le rapport accuse une augmentation de $779,544,101 dans les assurances en cours auprès de la Compagnie. Cette augmentation des affaires paraît dans toutes les branches, et constitue l'un des plus grands faits de l'histoire de la Compagnie. Le total des assurances en cours est actuellement de $20,269,840,576 dont la branche ordinaire détient 51.8%, soit $10,483,415,421; la branche industrielle a 33.7%, soit $6,829,590,380; la branche collective compte 14.5%, soit $2,956,833,775.

L'actif de la Metropolitan a augmenté, en 1935, de $293,094,395 et comprenait, le 31 décembre dernier, la somme totale de $4,234,902,511. A cette date, le surplus était de $250,900,720. Une partie considérable de l'augmentation de l'actif est constituée par un accroissement dans le portefeuille de la Compagnie de bons du Gouvernement. Les prêts sur polices n'ont augmenté que d'une demie de 1 pour cent, ce qui est la plus faible augmentation depuis plusieurs années, et ce qui indique, aussi, le retour à des temps meilleurs, au Canada comme aux Etats-Unis.

Pour la quatrième année successive, la Metropolitan a payé plus d'un demi-billion de dollars à ses assurés et aux bénéficiaires de ces derniers en sinistres mortuaires, en dotations échues, en dividendes, en bénéfices en cas d'incapacité et en d'autres versements. Plus des deux tiers de cette somme ont été payés à des assurés vivants, ce qui est une belle réfutation du dicton qui tient que "il faut mourir pour jouir de l'assurance".

On pourra se rendre compte des affaires de la Metropolitan, si l'on réduit à des chiffres quotidiens les montants énoncés plus haut. Ainsi, la moyenne quotidienne des paiements faits aux assurés et à leurs bénéficiaires et des sommes ajoutées à la réserve est de plus de $2,000,000. Chaque jour, on a payé en moyenne, 2,280 sinistres; et chaque jour a vu 18,242 polices d'assurances-vie établies et remises en vigueur, et pour $10,327,300 d'assurances-vie établies, remises en vigueur ou augmentées.

WINNIPEG

La paroisse de Sainte-Marie va célébrer son soixantième anniversaire

La paroisse de la cathédrale Sainte-Marie célébrera le mois prochain son jubilé de diamant. La date exacte de l'anniversaire est le 6 avril, mais à cause de la Semaine Sainte, la célébration a été renvoyée après Pâques. Elle aura lieu les samedi, dimanche et lundi 25, 26 et 27. Le programme de la journée du samedi est confié aux dames de la paroisse et consistera dans une réception au St. Paul's College.

Fédération des Canadiennes Françaises du Manitoba

Mme J.-J. Daoust, notre dévouée vice-présidente, organise un "telephone bridge" au profit des oeuvres de la Fédération; nous espérons que nos membres et amis se feront un devoir de former une ou deux tables et même davantage. Les règles suivantes devront être observées afin qu'il n'y ait pas d'erreur:

On jouera le contrat (contract) et quatre honneurs dans une main seront comptés; les résultats devront être donnés, par téléphone, à Mme Daoust, tél. no 201 447; le "telephone bridge" peut commencer dès maintenant pour se terminer le 27 mars.

* * *

La Fédération offre ses souhaits de bon voyage à Mme E.-G. Etsell, une de nos anciennes présidentes qui est actuellement à Montréal et partira bientôt pour un voyage de plusieurs mois en Europe.

A. B.

La Révérende Soeur Agnès du Sacré-Coeur

A l'Orphelinat Saint-Joseph de Winnipeg, on prépare avec entrain, pour les 18, 19 et 20 mars, les fêtes qui vont commémorer le jubilé d'or de la Révérende Soeur Alma Lanthier-Agnès du Sacré-Coeur.

Née le 26 juillet 1864, à Saint-Benoît-des-Deux-Montagnes, Alma Lanthier avait dix-neuf ans lorsque, répondant à la douceur de l'appel du Divin Maître, elle entra au noviciat de l'Institut des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, le 15 août 1883.

Au lendemain de sa profession religieuse, qui avait lieu le 3 mars 1886, elle était nommée institutrice à l'école Saint-Joseph de Montréal. Elle n'y demeura pas longtemps.

Ses ardeurs de jeune professe ne connurent pas d'hésitation devant les nouveaux devoirs qu'elle entrevit en se donnant aux missions de l'Ouest canadien. Et c'est ainsi que le 21 novembre 1889, elle entreprenait courageusement avec sa compagne, dans le convoi spécial mis alors à la disposition de S. E. Mgr Taché, le trajet de Montréal à Winnipeg qui ne se faisait pas, à cette époque, en quarante-deux heures comme aujourd'hui. Aussi le sacrifice était-il considéré comme héroïque tant de la part des missionnaires que de la part de ceux qu'elles quittaient.

Depuis quarante-sept ans, la vénérée jubilaire a partagé entre Saint-Boniface et Winnipeg sa maternelle sollicitude auprès des enfants, soit comme institutrice, soit comme intermédiaire entre l'abondance du riche et l'infortune des orphelins, confiés aux soins de sa Congrégation.

Durant sa longue vie fructueuse autant que laborieuse à l'Ouest des Grands Lacs, elle fut le témoin, impassible sans doute, de la transformation de Winnipeg, devenu l'une des grandes villes du Dominion. Mais ce qui importe, c'est qu'elle vint en contact avec bien des misères, surtout depuis seize ans qu'elle exerce son apostolat auprès des petits de l'orphelinat Saint-Joseph. Serions-nous bien étonnés de ce qu'elle pût déplorer voir grandir ces misères en raison du développement de la ville? C'est dire que son dévouement n'aura fait que s'accroître auprès de ceux que le Divin Maître lui aura assignés et que les fêtes jubilaires que ses Soeurs en religion vont lui faire et auxquelles est invitée cordialement notre population, sont un hommage rendu à ses vertus religieuses et un témoignage de respect et de reconnaissance pour le bien qu'elle n'a cessé de faire autour d'elle.

D'autres fêtes accueilleront la Révérende Soeur Agnès du Sacré-Coeur, à Montréal, où, le 13 mai prochain, la Maison-Mère fêtera avec elle dix autres Soeurs: deux soeurs de sang et de religion (nées Normandin), Soeur Turcot et Soeur St-Jean-de-Dieu les Soeurs Marie-de-Lourdes, Sainte-Madeleine, Dougherty, Hudon. Et puis, les quatre octogénaires qui célèbreront leurs noces de diamant: Soeurs Corcoran, L'Heureux, Forget et Ledoux. On nous fait remarquer que ces vénérées jubilaires ont fourni collectivement une carrière religieuse de 590 ans! A tous nous offrons nos respectueuses félicitations et le souhait traditionnel: Ad multos annos!

A. G. R.



M. F. M. Gee, gérant des Concerts de Célébrités, est de retour de New York où il a fait des arrangements avec les plus grands artistes du monde musical pour la saison 1936-37. M. Gee annoncera bientôt une nouvelle sensationnelle aux amateurs de belle musique en rapport avec les concerts de la prochaine saison.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Graine de trèfle d'odeur à vendre, qualité No 1, germination 96%, sous la livre. Alphonse Mondor, Dufresne, Man. P45

On demande, dame de langue française, de 40 à 60 ans, pour l'entretien d'un ménage de deux personnes âgées, dans village canadien-français, avec église. Pour conditions s'adresser à M. Ed. Plamont, Storthoaks, Sask. P45

Graine de trèfle d'odeur blanc, nettoyée, qualité No 1, certificat No 552,299, germination 95%, 3 sous la livre, sacs inclus. Emerie Bouchard, Elie, Man. P44

Chevaliers de Colomb

Les membres du Conseil Provencher et tous ceux qui étaient présents à la causerie donnée jeudi dernier sous les auspices du Conseil, par le Dr James Prendergast sur un sujet d'actualité, n'ont pas manqué d'apprécier cette soirée intéressante et si instructive qui a été clôturée par les remarques très justes du R. P. Jubinville, O.M.I., chapelain du Conseil, qui en même temps offrait les remerciements de l'assistance au Dr Prendergast. Cette réunion était présidée par le frère J.-E. Perras, conférencier du Conseil.

* * *

L'assemblée régulière sera tenue jeudi le 12.

Nos frères les abbés Bélanger, de Fort Frances, et Champagne, de St-Georges, sont actuellement retenus à l'hôpital de Saint-Boniface, le premier depuis plusieurs mois et le dernier depuis une couple de jours seulement. Tous deux vont bien.

* * *

Les arrangements sont en marche pour le concours annuel de "Bridge" dont la date définitive sera donnée la semaine prochaine.

EDMONTON — M. J.-J. Bowlen, député de Calgary, a été choisi comme chef intérimaire de l'opposition libérale à l'Assemblée législative de l'Alberta. Il succède à M. W.-R. Howson, qui vient d'être nommé juge.

QUEBEC — M. Cyrille Dumaine, député de Bagot, et M. F.-W. Connors, député de Sainte-Anne, seront respectivement le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône à l'Assemblée législative.

PARIS — Le Comité des Affaires étrangères du Sénat a approuvé, par un vote de 19 à 4, la décision de la Chambre des représentants ratifiant le traité franco-soviétique d'assistance mutuelle.

QUEBEC — M. Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec, célébrait jeudi son soixante-neuvième anniversaire de naissance. Il est né le 5 mars 1867, l'année même de la Confédération.